



TOGO

Décembre 2017

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANNEXE D'INFORMATION

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le Conseil d'administration selon la procédure du défaut d'opposition, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 30 octobre 2017 avec les autorités du Togo sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 novembre 2017.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités togolaises*
Protocole d'accord technique*
*Egalement inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 17/496
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
18 décembre 2017

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington 20431, États-Unis

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) avec le Togo et approuve un décaissement de 35,6 millions de dollars américains

- Les performances dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC ont été bonnes, accompagnées d'une croissance modérée et d'une faible inflation en 2017.
- Il est essentiel de poursuivre l'assainissement des finances publiques, tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires, afin de réduire la dette publique et préserver la stabilité macroéconomique.
- La restructuration des banques en situation financière faible sera nécessaire pour rétablir la stabilité financière et limiter les coûts budgétaires.

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des performances du Togo dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) selon la procédure du défaut d'opposition¹.

L'achèvement de la revue permet le décaissement de 25,17 millions de DTS (environ 35,61 millions de dollars américains), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 50,34 millions de DTS (environ 71,22 millions de dollars américains). L'accord au titre de la FEC d'un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part du Togo au FMI) visant à appuyer les réformes économiques et financières du pays a été approuvé le 5 mai 2017 (voir [communiqué de presse No. 17/151](#)).

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions suivant la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans une réunion formelle.

Les performances dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC ont été bonnes. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les mesures préalables, ainsi que quatre des cinq repères structurels ont été observés.

L'assainissement budgétaire envisagé dans le programme appuyé par la FEC a été entamé. Le déficit primaire s'est amélioré, passant d'une moyenne annuelle d'environ 6 % du PIB entre 2013 et 2016 à un excédent de 1,4 % du PIB au cours du premier semestre de 2017, principalement en raison de la maîtrise des dépenses et de l'arrêt des financements peu orthodoxes de projets d'investissement public. La dette publique devrait diminuer de son point culminant de 81,5 % du PIB à fin 2016 à 77,3 % du PIB d'ici fin 2017. Selon les dernières estimations, l'activité économique aurait progressé de 4,8 % en 2017, accompagnée d'une faible inflation. Le déficit des transactions courantes reste important mais devrait progressivement diminuer.

Les projections de croissance à moyen terme ont été légèrement revues à la baisse et la balance des risques est plutôt défavorable. La récente amélioration des infrastructures et les financements concessionnels extérieurs devraient soutenir la productivité et stimuler l'investissement privé, ce qui devrait compenser les effets adverses sur la croissance engendrés par le programme d'assainissement des finances publiques. Toutefois, des facteurs nationaux et régionaux ou mondiaux pourraient freiner la bonne mise en œuvre du programme. En particulier, si les tensions ressenties au cours de ces derniers mois persistent, il se peut que l'expansion de l'investissement privé censé faire contrepoids à la contraction de l'investissement public ne se concrétise pas.

L'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre en 2018, tout en tenant compte des contraintes intérieures et extérieures. Des efforts budgétaires soutenus permettront de réduire la dette davantage et de créer de l'espace fiscal pour des dépenses sociales supplémentaires, essentielles à la réduction de la pauvreté. Le renforcement des institutions budgétaires et de la gestion de la dette est essentiel. L'efficacité des dépenses publiques pourrait être améliorée par l'inclusion de tous les projets d'investissement public dans les procédures établies en matière de marchés publics et de budget. Les autorités ont entrepris de renforcer les contrôles afin d'élargir la base des contribuables et augmenter le recouvrement des recettes. Une meilleure gestion de la trésorerie et l'adoption de politique d'emprunt prudente contribueraient à réduire le coût de l'emprunt et, par conséquent, à faciliter les ajustements budgétaires. En outre, étant donné les effets négatifs que les arriérés de paiement de l'État ont sur l'activité économique, les autorités ont l'intention de redoubler d'efforts pour vérifier l'encours des arriérés, procéder à leur

apurement et renforcer le système de gestion des finances publiques afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

La restructuration des banques en difficulté devra être accélérée pour permettre de rétablir la stabilité financière et prévenir la résurgence de risques pesant sur le budget de l'État. La restructuration devra s'effectuer selon des principes qui constitueront une base solide pour les opérations de la nouvelle banque née de la fusion. La finalisation et l'adoption d'un plan de restructuration comportant des mesures visant à rétablir la viabilité financière ainsi qu'un plan d'affaires de la nouvelle banque devront être une priorité.

Des réformes structurelles plus ambitieuses sont nécessaires pour stimuler la productivité, la compétitivité et la croissance inclusive. Le secteur privé devrait devenir le moteur de croissance dans un contexte où l'investissement public retourne à un niveau viable. Il est primordial d'améliorer le climat des affaires, notamment en favorisant l'accès à certains secteurs clés.

Tableau 1. Togo : Indicateurs Economiques et Financiers, 2014-22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	Proj.					
(Taux de croissance, sauf indication contraire)									
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.9	5.3	5.0	4.8	5.0	5.2	5.3	5.4	5.6
PIB réel par habitant	3.1	2.5	2.2	2.0	2.2	2.4	2.5	2.6	2.8
Déflateur du PIB	-0.1	2.7	2.5	0.9	1.5	1.6	2.0	2.7	3.0
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	0.2	1.8	0.9	-0.1	1.2	1.4	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,259	2,443	2,628	2,779	2,962	3,166	3,400	3,680	4,012
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	493.6	591.2	592.7
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	-1.2	7.1	-1.0
Termes de l'échange (détérioration = -)	3.2	-11.5	-0.2	-2.3	-0.8	0.9	1.4	0.8	2.5
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-7.0	-3.6	5.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Crédits à l'Etat	1.3	-2.1	-2.3	-4.0	-2.3	-0.6	-2.3	-1.6	-2.9
Crédit au secteur non gouvernemental	1.2	13.2	10.1	11.2	10.6	8.9	11.1	11.0	13.1
Masse monétaire (M2)	3.7	20.6	12.6	5.7	6.6	6.9	7.4	8.2	9.0
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	2.1	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	32.7	33.8	33.8	31.8	32.1	29.1	31.0	31.9	31.8
Secteur public	11.3	13.1	14.0	11.0	10.6	7.1	8.5	8.5	8.4
Secteur privé	21.4	20.7	19.9	20.7	21.5	22.1	22.5	23.4	23.4
Epargne nationale brute	22.7	22.7	24.1	23.5	23.9	21.9	24.6	26.5	26.8
Secteur public	4.5	4.2	4.4	8.7	8.2	7.3	7.7	7.2	7.3
Secteur privé	18.2	18.5	19.8	14.8	15.8	14.5	16.9	19.3	19.5
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	20.7	22.1	21.7	25.3	25.6	25.4	25.5	25.4	25.4
Recettes	18.3	19.7	18.9	20.0	21.7	21.3	21.4	21.3	21.3
Dépenses et prêts nets	27.5	31.1	31.4	27.6	28.0	25.1	26.2	26.7	26.5
Dépenses courantes primaires	21.5	23.0	23.4	17.8	18.2	16.0	17.5	17.6	17.5
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.1	-3.2	-4.5	2.3	3.5	5.3	3.9	3.7	3.8
Solde budgétaire primaire global (base de caisse)	-6.5	-5.4	-7.2	-2.7	-2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse)	-8.0	-7.8	-9.6	-4.8	-4.6	-1.1	-0.8	-1.3	-1.0
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-10.0	-11.2	-9.7	-8.2	-8.2	-7.3	-6.4	-5.4	-5.0
Exportations (biens et services)	39.7	36.3	34.9	33.9	32.9	33.7	34.1	35.0	34.5
Importations (biens et services)	-57.7	-58.5	-54.9	-52.3	-50.9	-50.8	-50.3	-50.2	-49.2
Dettes publiques extérieures ²	17.3	21.2	20.4	21.0	23.4	26.1	26.6	26.8	26.6
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ²	2.9	3.1	5.2	4.2	3.7	3.9	4.7	4.9	5.3
Dettes publiques intérieures ^{3,4}	47.8	54.3	61.2	56.3	51.0	44.1	40.1	36.3	32.3
Dettes publiques totales ^{4,5}	65.1	75.6	81.5	77.3	74.4	70.2	66.7	63.0	58.9

Sources : Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.

² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.

³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.

⁴ N'inclut pas le coût de la recapitalisation bancaire, estimé à 2-4 pourcent du PIB. La réalisation de ces coûts va détériorer le profil de la dette.

⁵ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.

TOGO

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CREDIT

30 novembre 2017

RESUMÉ ANALYTIQUE

Contexte : La croissance devrait, d'après les projections, se situer autour de 5 % et l'inflation inférieur au critère de convergence de l'UEMOA, à savoir 3 %, pendant la période du programme de 2017 à 2019. Les autorités ont commencé l'assainissement des finances publiques envisagé dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Elles ont mis fin au financement peu orthodoxe des investissements publics qui a entraîné une accumulation rapide de la dette ces dernières années. Les insuffisances de la capacité institutionnelle pourraient présenter des risques pour la mise en œuvre du programme ; cette situation pourrait être exacerbée par les récentes manifestations qui constituent les troubles politiques les plus sérieux au Togo depuis plus d'une décennie.

Performance du programme : tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2017 ont été respectés, de même que quatre des cinq repères structurels à fin juin et fin septembre 2017. Les deux objectifs indicatifs à fin juin 2017 n'ont pas été réalisés. Le repère structurel relatif au plan de restructuration des deux banques publiques en difficulté a accusé d'importants retards.

Recommandations de politique économique :

- Poursuivre en 2018 l'assainissement des finances publiques entamé en 2017 afin de placer fermement la dette sur une trajectoire baissière tout en prenant en compte le resserrement des contraintes intérieures et extérieures.
- Progresser vers le respect des critères de convergence de l'UEMOA afin de reconstituer les réserves régionales.
- Finaliser et adopter un plan exhaustif de restructuration des deux banques publiques en difficulté, comportant un plan d'affaires et des mesures visant à rétablir la viabilité financière.
- Faire avancer les réformes structurelles destinées à optimiser le recouvrement des recettes, améliorer la gestion des finances publiques, et ouvrir des secteurs clés aux investissements privés.

Point de vue des services du FMI : les services appuient l'achèvement de la première revue de la FEC car la plupart des objectifs quantitatifs, des actions préalables et des repères structurels ont été réalisés et observés. Un décaissement de 25,17 millions de DTS est prévu après l'achèvement cette revue par le Conseil d'Administration.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et **Johannes Wiegand**

Les discussions relatives à la première revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulées à Lomé du 19 au 30 octobre 2017. L'équipe des services du FMI était composée de M. Razafimahefa (Chef de mission), Mme Bunda, M. Erickson, Mme Nikaein, M. Tapsoba (Représentant résident) (tous du Département Afrique), M. Binici (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Sowou (Économiste local). Mme Margevich, Mme Ndome-Yandun et Mme Kinvi-boh ont offert une assistance administrative. Mme Boukpassi (Bureau de l'Administrateur) s'est jointe à la seconde moitié de la mission. La mission a rencontré le Président, M. Faure Gnassingbé, M. Sani Yaya, Ministre de l'économie et des finances, M. Kossi Assimaidou, Ministre de la planification du développement, M. Kossi Tenou, Directeur national de la BCEAO et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé et des partenaires de développement et tenu une conférence de presse.

TABLES DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	4
A. Evolutions économiques récentes	4
B. Performance du programme	5
C. Perspectives à moyen terme et risques	6
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	8
A. Politiques budgétaires : poursuite de la réduction de la dette	8
B. Gestion budgétaire : renforcement des institutions	12
C. Gestion de la dette : politiques d'emprunt prudentes	13
D. Secteur financier : restructuration des banques en difficulté	15
E. Réformes structurelles : renforcement de la croissance inclusive et de la compétitivité	15
F. Modalités du programme et assurances de financement	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
ENCADRÉS	
1. Élimination du préfinancement des investissements publics	7
2. Gestion des arriérés	10
3. Plan de restructuration bancaire	16

GRAPHIQUES

1. Evolutions économiques récentes _____	19
2. Évolution du secteur extérieur, 2012–17 _____	20
3. Évolution de la situation budgétaire, 2017 _____	21

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22 _____	22
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (en milliards de francs CFA) ____	23
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (en pourcentage du PIB) ____	24
3. Balance des paiements, 2014–22 _____	25
4. Situation monétaire, 2014–22 _____	26
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014–17 H1 _____	27
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–28 _____	28
7. Calendrier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 2017–20 _____	29

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____	30
II. Analyse de viabilité de la dette _____	33

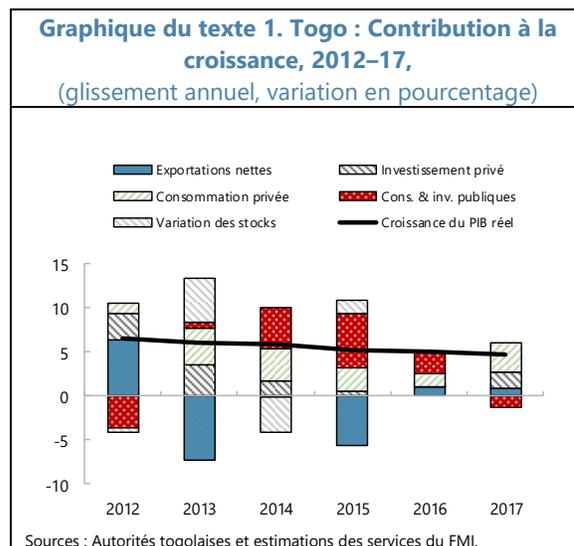
APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	42
Pièce jointe 1. Mémoire de politiques économiques et financières _____	44
Pièce jointe 2. Protocole d'accord technique _____	57

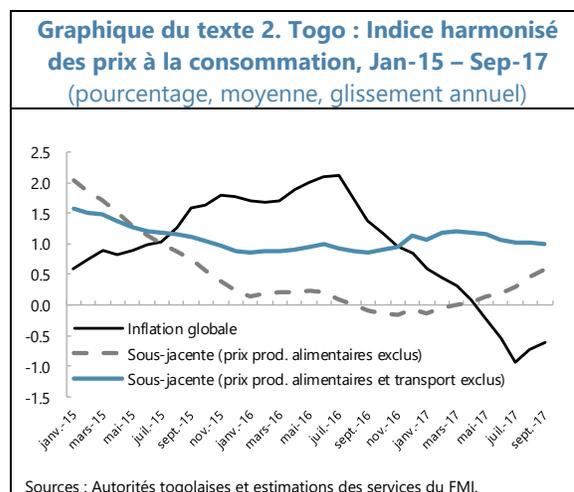
CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Evolutions économiques récentes

1. L'activité économique s'est développée à un rythme modéré de 4,8 % en 2017. Les précipitations exceptionnellement favorables ont stimulé la production agricole. Certains indicateurs suggèrent également une solide activité économique, dont la consommation d'électricité et le trafic portuaire et aéroportuaire. Le crédit au secteur privé a rapidement augmenté au cours du deuxième semestre de 2016 et s'est quelque peu stabilisé ces derniers mois. Pour autant, certaines informations indiquent que le chiffre d'affaires des entreprises dans quelques secteurs a stagné ou reculé en raison des tensions politiques qui pèsent sur les décisions d'investissement du secteur privé. La croissance des investissements privés ne semble pas avoir pleinement compensé la réduction des investissements publics (Graphique du texte 1). C'est pourquoi, la croissance est révisée légèrement à la baisse par rapport aux projections précédentes.



2. L'inflation globale devrait s'établir aux alentours de 0 % à la fin de 2017, un point de pourcentage de moins qu'à la fin de 2016. Le taux d'inflation globale jusqu'en septembre était de -0,6 % (moyenne, glissement annuel) et de -0,8% (glissement mensuel) (Graphique du texte 2). Ces taux sont essentiellement le résultat de la baisse des prix des produits alimentaires qui a débuté en mai et a atteint 3,5 % (moyenne en glissement annuel) jusqu'en septembre. Les prix des transports ont baissé de 1,4 %. Le taux d'inflation sous-jacente, qui exclut les prix des produits alimentaires et des transports, s'est établi à 1 % (moyenne, glissement annuel). Ce contexte de faible inflation devrait ancrer les anticipations d'inflation.



3. L'assainissement des finances publiques envisagé dans le cadre du programme appuyé par la FEC a été entamé (Tableau du texte 1). Au cours de la première moitié de 2017, les dépenses ont été considérablement réduites à déficit budgétaire primaire est passé d'environ

6 % du PIB en moyenne par an à un excédent d'environ 1 % du PIB au cours de ces deux périodes. Le solde budgétaire global s'est amélioré, passant d'un déficit d'environ 8 % du PIB à un excédent de 0,7 % du PIB.

4. Le déficit du compte courant reste important mais devrait légèrement diminuer

(Graphique 2). La balance commerciale s'est améliorée au cours du premier trimestre de 2017 en raison à la fois d'une baisse des importations et de volumes d'exportation. Les importations de l'État liées aux projets d'investissements publics ont nettement diminué. D'après les projections, le déficit du compte courant devrait s'améliorer de 9,7 % du PIB en 2016 à 8,2 % du PIB à la fin de 2017, tandis que le déficit commercial devrait, d'après les projections, se résorber légèrement de 22,4 % du PIB à 20,9 % du PIB. Les réserves de l'UEMOA se chiffrent à environ quatre mois d'importations de l'ensemble de la région à fin 2016.

5. Depuis août 2017, le Togo connaît les troubles politiques les plus sérieux depuis plus d'une décennie. D'importantes manifestations d'opposition se sont déroulées à Lomé et dans d'autres villes régionales et plusieurs manifestants et militaires ont été tués. L'opposition demande le rétablissement de la limite à deux mandats présidentiels et des droits de vote pour la diaspora ; certains manifestants demandent le départ immédiat du Président de la République. Un référendum constitutionnel est prévu pour répondre partiellement à ces demandes. La date du référendum n'a pas encore été annoncée.

B. Performance du programme

6. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2017 ont été satisfaits mais les deux objectifs indicatifs ont été manqués (MPEF, paragraphes 4-7). Le solde budgétaire primaire intérieur et le financement intérieur net de l'État ont été atteints avec des marges importantes (Tableau du texte 2). Le

plafond zéro pour les critères de réalisation quantitatifs suivants a également été respecté : non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure, dettes extérieures nominales non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État et préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garantis par l'État (voir Encadré 1). L'objectif indicatif sur les recettes budgétaires a été manqué de très peu. La sous-performance des dépenses sociales a été plus prononcée, ce qui peut être

Tableau du texte 1. Togo : Réalisations budgétaires, 2013-Juin 2017

	2013-16	2017
	Moyenne/an	Janv.-Juin
<i>(en pourcentage du PIB)</i>		
Recettes	18.7	8.9
Dépenses	29.0	9.0
Courantes	17.2	7.6
d'Investissement	11.9	1.5
dont Préfinancement	3.4	0.0
Solde budgétaire primaire ¹	-5.8	1.0
Variation des arriérés	-0.2	0.4
Solde budgétaire primaire ²	-5.9	1.4
Solde budgétaire global ²	-7.8	0.7

Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.
¹ Sur la base des ordres de paiement, dons compris.
² Base de caisse, dons compris.

Tableau du texte 2. Togo : Cibles et Réalisations Budgétaires, juin 2017
(en pourcentage du PIB)

	Cible	Réalisation, est.
Recettes et dons	10.2	9.3
Recettes totales	8.9	8.9
Dons	1.3	0.5
Dépenses totales et prêts nets	13.8	9.0
Dépenses courantes	9.1	7.6
Investissements publics	4.7	1.5
Solde budgétaire primaire intérieur	-0.7	1.5
Variation des arriérés	-0.4	0.4
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-2.5	1.4
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-5.3	0.2
Financement	5.3	-0.2
Financements intérieurs (nets)	2.9	-0.6
Financements extérieurs (nets)	2.5	0.4

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.
¹ Inclut les versements du FMI dans le cadre de l'accord FEC et autres versements conditionnels à l'accord FEC.

partiellement imputable aux retards et aux insuffisances du système de communication des données pour cette catégorie de dépenses ; les autorités ont l'intention de résoudre ce problème.

7. Quatre des cinq repères structurels à fin juin et fin septembre 2017 ont été respectés (MPEF, paragraphe 8). L'administration fiscale a achevé la vérification de 30 % des recettes non recouvrées liées aux exonérations douanières en 2016 au moyen d'un programme d'audit post-dédouanement. Le Ministère de l'économie et des finances a mis au point une méthodologie en vue d'identifier et de vérifier les arriérés intérieurs.¹ Un décret a été publié en vue de renforcer la gestion de la dette sur la base de l'assistance technique du FMI. Un audit indépendant des arriérés intérieurs, réalisé par un cabinet privé, a été achevé. Le repère structurel sur la restructuration des deux banques publiques n'a pas été respecté, mais des progrès sont en cours et des mesures correctrices sont prises.

C. Perspectives à moyen terme et risques

8. Les perspectives macroéconomiques se sont modérément affaiblies (Tableau du texte 3). La croissance en 2018 a été révisée à la baisse à 5 % (au lieu de 5,3 % dans les projections précédentes) en raison des incertitudes politiques récentes ; elle devrait progressivement s'élever à 5,4 % d'ici à 2021. La mise à niveau des infrastructures publiques ces dernières années devrait soutenir la productivité et stimuler les investissements privés. Au moment de l'approbation du programme appuyé par la FEC en mai 2017, les partenaires financiers internationaux se sont engagés à accroître leur soutien. Ces facteurs devraient compenser les effets adverses sur la croissance engendrés par le programme d'assainissement des finances publiques. L'inflation devrait rester dans le cadre de la politique régionale de l'UEMOA. Le solde du compte extérieur courant devrait progressivement s'améliorer au fur et à mesure que les autorités réduisent leurs importations de biens d'équipement.

Tableau du texte 3. Togo : Principaux indicateurs économiques, 2014–22									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
				Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(croissance en pourcentage, sauf indication contraire)								
PIB réel	5.9	5.3	5.0	4.8	5.0	5.2	5.3	5.4	5.6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0.2	1.8	0.9	-0.1	1.2	1.4	2.0	2.0	2.0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Solde budgétaire global (sur la base des ordres de paiement)	-6.5	-5.4	-7.2	-2.7	-2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse)	-8.0	-7.8	-9.6	-4.8	-4.6	-1.1	-0.8	-1.3	-1.0
Solde de la balance courante	-10.0	-11.2	-9.7	-8.2	-8.2	-7.3	-6.4	-5.4	-5.0
Dette publique totale ¹	65.1	75.6	81.5	77.3	74.4	70.2	66.7	63.0	58.9

Sources: autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.
¹ Inclut les arriérés de paiement et la dette extérieure des entreprises publiques.

¹ On entend ci-après par arriérés les arriérés intérieurs.

Encadré 1. Élimination du préfinancement des investissements publics

À la fin de 2016, les autorités togolaises ont mis fin à toute pratique de préfinancement des investissements publics et ont corrigé à la fois leurs comptes budgétaires et le stock de la dette pour refléter avec exactitude les passifs y afférents. Elles se sont engagées à respecter le processus budgétaire régulier pour tout nouvel investissement public.

Le préfinancement des investissements était une méthode non orthodoxe de financement des investissements publics. Dans le cadre d'un dispositif typique de préfinancement, une société privée, qui s'était vue octroyer par l'État un contrat de travaux publics à fournisseur unique, obtenait un prêt auprès d'une banque commerciale résidente ou d'un groupe de banques commerciales. Le Ministère des finances garantissait ce prêt et en même temps, signait un accord de substitution de débiteur sans conditions et irrévocable pour assurer le remboursement de la totalité du principal et des intérêts, à payer automatiquement sur le compte du Trésor à la BCEAO. Ainsi, la totalité du passif de ces prêts était la responsabilité entière de l'État. Les passifs financiers découlant des investissements préfinancés n'étaient pas inclus dans le stock de la dette publique.

Le préfinancement des investissements a contribué à une forte augmentation de la dette publique ces dernières années (MPEF, paragraphe 3). La pratique a débuté en 2013 et s'est poursuivie jusqu'en 2016 ; la dette s'est accrue de 46,1 % du PIB en 2012 à 80,8% à la fin de 2016. Les autorités ont fait appel au préfinancement d'investissements essentiellement pour financer des projets de construction de routes. Les dépenses préfinancées s'établissaient en moyenne à 3½% du PIB par an entre 2013 et 2016 et, à la fin de 2016, l'encours de la dette des investissements préfinancés s'élevait à 198,3 milliards de FCFA (7,4 % du PIB). Le préfinancement a contribué à l'augmentation de la dette publique à la fois directement, en raison des passifs encourus par le secteur public par le biais du préfinancement, et indirectement, en masquant la position financière réelle de l'État et la nécessité de maîtriser les dépenses.

Les autorités ont mis fin au préfinancement des investissements à la fin de 2016 et ont décidé de faire appel à des moyens plus orthodoxes et transparents pour financer les investissements publics (MPEF, paragraphe 22). Les autorités ont communiqué aux services du FMI les données nécessaires à la correction des comptes budgétaires pour 2013-2016 et ont présenté correctement l'exécution des investissements préfinancés et les intérêts au-dessus de la ligne en indiquant les décaissements relatifs au préfinancement. De même, le stock de la dette publique à la fin de 2016 a été révisé pour inclure la totalité de l'encours des passifs relatifs au préfinancement des investissements ; le service de ces passifs apparaît de manière exacte dans les comptes budgétaires. À compter de 2017, les autorités ont confirmé qu'aucun nouvel investissement préfinancé n'a été entrepris, conformément aux critères de réalisation du programme.

Les passifs onéreux du préfinancement ont été remplacés par des instruments de dette plus favorables (MPEF, paragraphe 6). Les instruments de préfinancement assortis d'une échéance de 2-3 ans et de taux d'intérêt d'environ 7,5 % ont été remplacés par des titres de créance assortis d'une échéance de 7 ans, avec une période de grâce de 3 ans et un taux d'intérêt aux environs de 7 %. Par la suite, les autorités ont demandé et reçu des lettres de mainlevée de garanties des banques commerciales qui avaient participé aux accords de préfinancement. Ces lettres confirment que les autorités ont retiré les garanties de prêt pour les contrats de travaux publics précédemment octroyées aux banques commerciales dans le cadre du dispositif de préfinancement. Le gouvernement a également envoyé à la BCEAO l'annulation des ordres de transfert irrévocables émis en faveur des banques concernées.

9. La balance des risques est plutôt défavorable. Si le mécontentement public persiste, les autorités pourraient faire face à des pressions croissantes pour ralentir l'ambitieux programme d'assainissement des finances publiques. Les troubles politiques pourraient également entraver les investissements privés et éroder le soutien politique et social nécessaire pour les réformes structurelles. Il y a quelques signes d'hésitation de la part d'investisseurs privés. Certaines émissions obligataires de l'État ces derniers mois n'ont pas été suffisamment souscrites. Qui plus est, les contraintes de capacités institutionnelles pourraient présenter des risques pour la mise en œuvre du programme. L'assainissement des finances publiques pourrait avoir un impact plus prononcé que prévu sur la croissance, ce qui à son tour pourrait nuire à la viabilité de la dette. Une flambée éventuelle de l'insécurité dans la région, une croissance mondiale inférieure aux attentes et un resserrement des conditions financières mondiales pourraient aussi être préjudiciables à la mise en œuvre du programme (Annexe 1).

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

L'assainissement des finances publiques amorcé en 2017 devrait se poursuivre en 2018 afin de placer le ratio d'endettement au PIB sur une trajectoire baissière. Le rythme et la composition de l'assainissement des finances publiques tiendront compte du resserrement des contraintes intérieures et extérieures. Le programme préservera les dépenses sociales. Il renforcera également les capacités institutionnelles, telles que la gestion des finances publiques, afin d'améliorer l'efficacité des dépenses. De plus, les deux banques publiques en difficulté seront restructurées pour rétablir la stabilité financière. Enfin, le programme inclut des mesures pour améliorer le climat des affaires et encourager les investissements privés, telles que l'ouverture à la concurrence de certains secteurs fermés.

A. Politiques budgétaires : poursuite de la réduction de la dette

10. Comme l'indique le collectif budgétaire de 2017 adopté par le Conseil des ministres, les autorités maintiennent les objectifs budgétaires de fin 2017 conformément au programme appuyé par la FEC (MPEF, paragraphe 10 et Tableau du texte 4). Les projections des recettes sont révisées légèrement à la baisse afin de tenir compte des résultats préliminaires de fin septembre. Les dépenses courantes ont été réduites. Les autorités ont également diminué nettement les allocations aux investissements publics afin de créer une marge de manœuvre budgétaire en vue du remboursement d'une partie du stock des arriérés (voir Encadré 2). La préparation du plan de restructuration bancaire étant encore en cours, le fonds de recapitalisation bancaire budgétisé en 2017, pour un montant maximal de 4 % du PIB, est repoussé à 2018. Conformément au programme, le collectif budgétaire de 2017 reste ancré sur un déficit primaire base caisse de 2,7 % du PIB, ce qui correspond à un excédent primaire intérieur de 2,3 % du PIB. Il en résulte que le solde budgétaire primaire global s'améliore nettement de 4,5 points de pourcentage du PIB par rapport à 2016. Ce début d'assainissement des finances publiques permettra de ralentir l'accumulation rapide de la dette des dernières années. Ceci étant, ces efforts sont compliqués par les difficultés rencontrées actuellement pour

gérer et éviter l'accumulation des arriérés ; on estime que l'État a accumulé de nouveaux arriérés de paiements intérieurs ou des instances de paiement de l'ordre de 1 % du PIB au cours de la première moitié de 2017.

11. Le programme budgétaire de 2018 vise à poursuivre l'assainissement des finances publiques et la réduction de la dette (MPEF, paragraphe 11 et Tableau du texte 4). Le budget de 2018 est ancré sur un déficit budgétaire primaire global de 0,2 % du PIB, ce qui correspond à un solde primaire intérieur de 3,5 % du PIB. Cet ancrage budgétaire est équivalent à un déficit global sur la base des ordres de paiement de 2,4 % du PIB. Le budget de 2018 inclut un ajusteur de 2 % du PIB pour permettre le remboursement des arriérés (voir l'Encadré 2). Il fera également de la place pour la recapitalisation des banques ; le montant est provisoirement estimé entre 2 et 4% du PIB, ce qui devrait être confirmé par les travaux en cours sur le plan de restructuration. Une fois réalisés, les coûts de la recapitalisation des banques aggraveront le profil de la dette. Les objectifs budgétaires seront ajustés a posteriori pour refléter le montant exact de la recapitalisation des banques. Cet assainissement des finances publiques devrait continuer à réduire le ratio de la dette au PIB en 2018.

Tableau du texte 4. Togo: Opérations budgétaires, 2016-18
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017		2018	
		Initial ¹	Actuel	Initial ¹	Actuel
Recettes totales et dons	21.8	24.8	25.3	25.2	25.6
Recettes totales	18.9	20.2	20.0	21.0	21.7
Dons	2.9	4.6	5.3	4.2	3.9
Dépenses totales et prêts nets	31.4	29.5	27.6	27.9	28.0
Dépenses courantes primaires	15.0	14.9	14.5	15.0	15.0
Intérêts	2.4	3.0	2.1	3.4	2.4
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	8.4	4.8	3.3	2.8	3.2
Dépenses d'investissement sur financement extérieur	5.6	6.8	7.7	6.7	7.5
Solde budgétaire primaire intérieur (sur la base des ordres de paiement)	-4.5	0.5	2.2	3.2	3.5
Solde budgétaire global primaire (sur la base des ordres de paiement)	-7.2	-1.7	-0.2	0.7	-0.1
Solde budgétaire global (sur la base des ordres de paiement)	-9.6	-4.7	-2.3	-2.7	-2.4
Variation des arriérés	0.0	-0.9	-2.5	-0.9	-2.2
En excluant l'ajusteur pour arriérés en 2018	0.0	-0.9	-2.5	-0.9	-0.2
Solde budgétaire global primaire (base de caisse)	-7.2	-2.6	-2.7	-0.2	-2.2
En excluant l'ajusteur pour arriérés en 2018	-7.2	-2.6	-2.7	-0.2	-0.2
Solde budgétaire global (dons compris, base de caisse)	-9.6	-5.6	-4.8	-3.6	-4.6
Solde budgétaire global (dons exclus, base de caisse)	-12.5	-10.2	-10.1	-7.8	-8.6
Financement	12.5	10.2	10.1	7.8	8.6
Intérieur ²	7.0	1.1	1.1	-0.6	-0.4
En excluant l'ajusteur pour arriérés en 2018	7.0	1.1	1.1	-0.6	1.6
Extérieur ³	5.5	9.1	9.0	8.4	9.0

Sources: Autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI pour les consultations de 2016 au titre de l'Article IV et demande d'un accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit, Rapport du FMI n°. 17/127, Mai 2017.

² Inclut un écart résiduel 0.2 pourcent du PIB.

³ Inclut l'accord FEC et autres financements conditionnels à l'accord FEC.

Encadré 2. Gestion des arriérés

L'accumulation des arriérés par l'État est préjudiciable aux activités économiques. Les autorités s'efforcent de vérifier le stock des arriérés et de procéder à leur apurement. Le système de gestion des finances publiques sera amélioré pour empêcher une nouvelle accumulation d'arriérés.

L'expérience internationale montre que l'accumulation des arriérés de dépenses est préjudiciable à l'économie nationale, aussi bien pour le secteur privé que l'État¹. Les retards de paiement de l'État bouleversent les flux de trésorerie et la liquidité des fournisseurs et des prestataires de services et peuvent entraîner un ralentissement de l'activité économique et une augmentation du chômage. Ils peuvent accroître le coût pour l'État de la fourniture des services, car les fournisseurs peuvent tenter d'atténuer les risques et le coût d'opportunité des retards de paiement en révisant à la hausse leurs prix initiaux ; cela réduit l'efficacité des dépenses publiques. La fourniture des services publics peut être interrompue si les fournisseurs cessent d'offrir des services essentiels (tels que l'électricité, l'eau, les médicaments ou le carburant). L'accumulation des arriérés réduit également la confiance dans la politique budgétaire car d'importants arriérés de dépenses peuvent masquer l'ampleur véritable des engagements de l'État.

Au Togo, des vérifications du stock des arriérés par un comité interne et des cabinets d'audit externes ont été menées et les conclusions seront discutées avec l'assistance technique. À la fin de 2016, le stock global des arriérés de l'administration centrale était estimé à 12,3 % du PIB ; il inclut (i) des arriérés d'environ 6,6 % du PIB accumulés avant 2006 et audités par un cabinet indépendant en 2008 et (ii) des arriérés d'environ 5,7 % du PIB accumulés après 2006. Le stock des arriérés est inclus dans le stock de la dette publique globale.² Une vérification interne préliminaire du stock global, y compris de l'accumulation de 2017, a été menée au cours de la première moitié de 2017, suivie d'un audit indépendant extérieur exhaustif au cours de la seconde moitié de l'année. Les vérifications et les audits ont indiquée certaines révisions du stock et quelques recommandations de politique économique qui seront discutées avec l'assistance technique.

Les autorités entendent accélérer l'apurement complet tout en maintenant les objectifs de leur programme appuyé par la FEC (MPEF, paragraphe 19). Les arriérés précédant 2006 devant être examinés de manière plus approfondie, les efforts des autorités se concentrent sur les arriérés d'après 2006. Dans le collectif budgétaire de 2017, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été réduites pour permettre le remboursement des arriérés qui est de 1,5 point de pourcentage du PIB au-dessus du programme d'origine ; le plafond sur le financement intérieur net reste inchangé. Le budget de 2018 alloue environ 2 % du PIB à l'apurement des arriérés, ce qui est possible avec un ajusteur par rapport aux objectifs du programme. Sur la base de l'estimation actuelle du stock global, qui sera examiné avec l'assistance technique, le budget de 2019 exigera des allocations d'environ 1,5 % du PIB pour permettre l'apurement de la totalité des arriérés.

Les autorités entendent renforcer le système de gestion des finances publiques afin d'empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés (MPEF, paragraphe 19). Les autorités se sont engagées à mettre au point un plan de trésorerie annuel conforme aux plans de passation des marchés et des engagements (repère structurel pour décembre 2017). Ils publieront des circulaires visant à établir une communication fiable des effets à payer et à clarifier que les contrats signés en dehors de la chaîne légale des dépenses résulteront à des sanctions contre les responsables qui ont illégalement créé le passif (repère structurel pour juin 2018).

Notes :

^{1/} Flynn et Pessoa (FMI, 2014).

^{2/} L'encours global de la dette fait référence au secteur public non financier, ce qui résulte à une compensation interne des arriérés dus par l'administration centrale aux entreprises publiques d'environ 1% du PIB.

12. L'ampleur de l'assainissement des finances publiques en 2018 a été ajustée pour tenir compte de contraintes intérieures et extérieures plus serrées. Alors que le programme d'origine envisageait un solde primaire sur base engagements de 0,7 % du PIB, le nouveau programme budgétaire présente un solde primaire sur base engagements d'environ 0 % du PIB. Cette révision est due à des contraintes qui ne sont pas du ressort des autorités. Sur le plan intérieur, les tensions sociales de ces derniers mois limite la marge de manœuvre pour réduire davantage les dépenses. Au plan extérieur, les changements dans la composition du financement extérieur — moins de dons et plus de prêts — exercent des pressions sur le solde primaire que les autorités peuvent difficilement s'efforcer d'alléger. La révision du solde primaire base engagement est compensée par une réduction du remboursement des arriérés en 2018, à l'exclusion de l'ajusteur, pour maintenir le solde primaire base caisse inchangé par rapport au programme d'origine, à savoir un déficit de 0,2 % du PIB. Il demeure que la réduction des arriérés est encore plus rapide que dans le programme d'origine car les autorités ont augmenté les remboursements en 2017 en réduisant les dépenses.

13. La composition de l'assainissement budgétaire a également été ajustée pour s'appuyer davantage sur les mesures relatives aux recettes (MPEF, paragraphe 12 et Tableau du texte 5). Au vu des contraintes qui pèsent sur des réductions supplémentaires des dépenses, les autorités ont choisi de renforcer les recettes. Les mesures relatives aux recettes comprennent à la fois des mesures de politique fiscale (paramétriques) et des mesures d'administration fiscale. En matière de politique fiscale, les taux réduits de TVA introduits dans le budget 2017 ne seront pas reconduits. Cela inclut le taux réduit de 10 % sur un éventail de produits alimentaires de base et de produits textiles, de même qu'un taux réduit de 17 % sur l'équipement électronique et de télécommunications et les panneaux solaires. L'introduction de ces taux réduits n'a pas donné à la population les avantages escomptés ; au lieu de cela, elle s'est traduite par des effets négatifs en permettant des déclarations frauduleuses sur des produits globalement similaires couverts par différents taux de TVA. Qui plus est, elle a compliqué l'administration des recettes et entravé le recouvrement au-delà de l'impact direct de la réduction du taux. Une nouvelle taxe spéciale de 5 % sur le chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications sera introduite. Un recensement cadastral sera réalisé pour élargir l'assiette de l'impôt foncier. Le plafond de l'impôt minimum annuel sera supprimé. Enfin, les autorités exigeront une distribution plus élevée des dividendes des entreprises d'Etat².

² Il convient de noter qu'un recouvrement accru des dividendes peut ne pas être permanent, ce qui présente des risques pour les futurs budgets. Les projections budgétaires des services du FMI prennent cette question en compte, avec une diminution des recettes non fiscales en 2019 et au-delà, comparé aux recettes non fiscales en 2018.

Tableau du texte 5. Togo : Mesures budgétaires, 2018

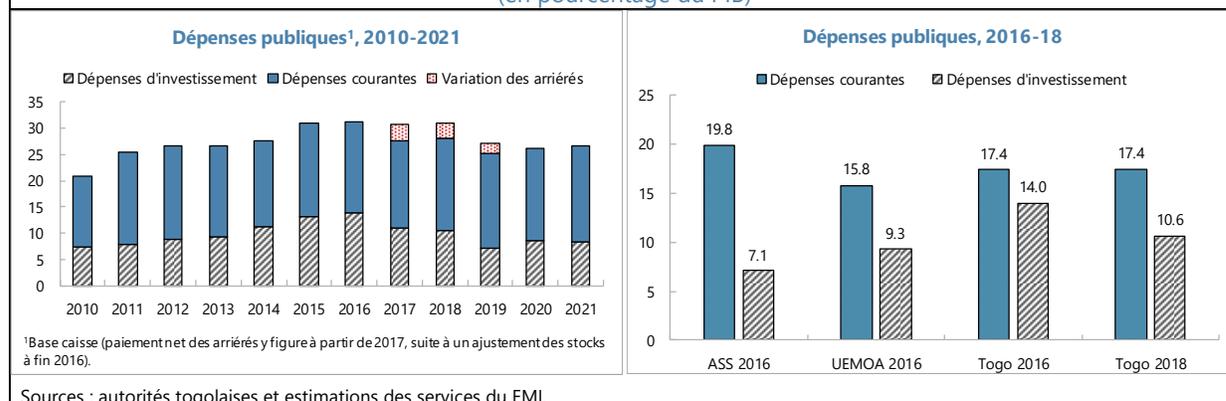
Mesures	Gains	
	en milliards de	en pourcentage
	FCFA	du PIB
Recettes fiscales	22.3	0.80
Mesures de politique fiscale	16.5	0.59
Annulation des taux de TVA réduits introduits dans la loi de finances 2017	10	0.36
Taxe sur le chiffre d'affaires de 5 pourcent sur les entreprises du secteur des télécommunications	5.2	0.19
Travaux d'arpentage pour l'impôt foncier	1.3	0.05
Mesures d'administration fiscale	5.8	0.21
Recettes non fiscales	12.2	0.44
Dividendes	12.2	0.44
Total	34.5	1.24

Sources : autorités togolaises et estimations des services du FMI.

14. À moyen terme, l'ajustement initialement envisagé dans le cadre du programme semble réalisable. Le programme prévoit d'arriver à un excédent primaire de 2 % du PIB en 2019 (et de conserver cet excédent jusqu'en 2025), ce qui correspond à un assainissement d'environ 2 % du PIB par rapport à 2018. Les dépenses en 2018, à l'exclusion de l'ajusteur pour l'apurement des arriérés, sont encore supérieures de 3 points de pourcentage du PIB par rapport à 2010, qui est la dernière année avant l'envolée des dépenses. Egalement, en comparant avec les autres pays, on constate que les dépenses d'investissement au Togo en 2018, environ 11 % du PIB, dépassent la moyenne de l'UEMOA d'environ 9 % du PIB et la moyenne de l'Afrique subsaharienne d'environ 7% du PIB (Graphique du texte 3).

Graphique du texte 3. Togo : Dépenses publiques

(en pourcentage du PIB)



B. Gestion budgétaire : renforcement des institutions

15. Les autorités renforcent les contrôles et accélèrent le traitement administratif pour améliorer le recouvrement des recettes (MPEF, paragraphes 15-16). S'agissant de l'administration fiscale, l'encours de dossiers de transits douaniers en suspens sera réduit de 60 % (repère structurel pour juin 2018) ; cette mesure apportera une solution au recours abusifs aux régimes de transit. Les directions des impôts et des douanes amélioreront l'échange

d'informations et l'interconnexion de leurs logiciels et bases de données (SYDONIA WORLD et SGIO). L'automatisation sera optimisée moyennant la réduction des procédures manuelles et des transactions en espèces. L'évaluation des importations et le contrôle des exonérations fiscales seront davantage renforcés, grâce à une meilleure analyse des risques ainsi qu'à des audits et des contrôles efficaces et transparents ; à cette fin, une unité d'analyse des risques sera mise en place. Les procédures fiscales seront simplifiées et les services aux contribuables seront adaptés aux types et aux caractéristiques des contribuables (segmentation) afin d'encourager le civisme fiscal volontaire.

16. La gestion de la trésorerie sera améliorée afin de réduire les coûts d'emprunt et une analyse coûts-avantages sera requise pour accroître l'efficacité des dépenses (MPEF, paragraphes 18, 20). Le Compte unique du Trésor sera renforcé en élargissant sa couverture ; 32 comptes supplémentaires des entités publiques dans les banques commerciales seront fermés et leurs soldes seront transférés au compte unique du Trésor (repère structurel pour juin 2018). Cette mesure permettra d'utiliser les dépôts inactifs dans les banques commerciales pour réduire les besoins d'emprunt. Dans le contexte de l'assainissement des finances publiques, il est nécessaire d'accroître l'efficacité des dépenses afin d'atténuer l'impact de la diminution des ressources sur la fourniture des services publics. Pour cela, les projets d'investissements publics seront hiérarchisés et seront soumis à une analyse coûts-avantages avant d'être inclus dans le budget. Un programme d'investissement public pluriannuel sera publié ; un rapport annuel sera produit, informant sur l'état de l'exécution et l'évaluation *ex-ante* et *ex-post* des grands projets d'investissement.

C. Gestion de la dette : politiques d'emprunt prudentes

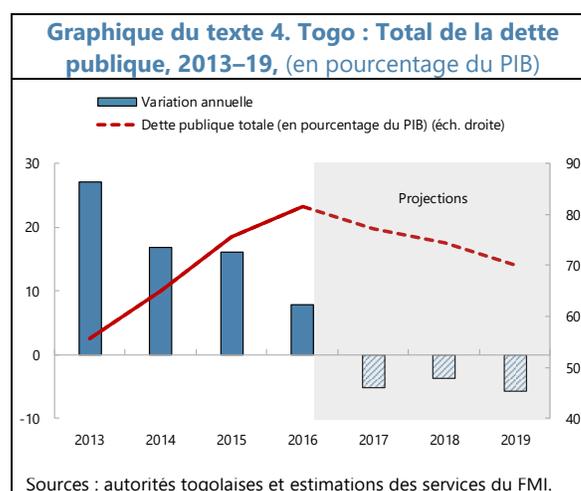
17. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée indique un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement public global. Cette évaluation est inchangée par rapport à l'AVD précédente publiée en avril 2017. Toutefois il existe d'importants risques défavorables pour la croissance et les perspectives budgétaires qui, s'ils se concrétisaient, déboucheraient probablement sur une aggravation du risque de surendettement extérieur du Togo. La dette extérieure du Togo reste vulnérable aux chocs négatifs sur les exportations, imputables à la faible demande extérieure ou à la baisse des prix des produits de base, de même que sur les flux non générateurs de dette. Par ailleurs, la dynamique de la dette publique globale du Togo continue de présenter des vulnérabilités plus prononcées, le ratio de la dette au PIB étant actuellement deux fois plus élevé que le seuil du risque accru de surendettement du secteur public (38% en termes de valeur actuelle nette).

18. Sous l'effet du démarrage de l'assainissement des finances publiques, la dette publique a commencé à diminuer en 2017. Suite à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTe-IADM, le ratio de la dette au PIB a chuté à environ 32 % à la fin de décembre

2010.³ La dette du Togo s'est accrue rapidement de 2013 à 2016, passant de 56 % à 81 % du PIB, tirée principalement par une hausse marquée de la dette intérieure qui inclut le préfinancement des investissements publics (Tableau du texte 6). L'assainissement des finances publiques entamé en 2017 commence à freiner la trajectoire de la dette au PIB. D'ici à la fin de 2017, la dette devrait, d'après les projections, chuter à 77,3 % du PIB ; à la fin de la période du programme en 2019, la dette devrait diminuer en deçà des critères de convergence de l'UEMOA, qui exclut la dette des entreprises publiques, à savoir 70 % du PIB (Graphique du texte 4). Si des politiques budgétaires et macroéconomiques saines sont poursuivies au-delà de la période du programme, la dette publique peut descendre en dessous du seuil de risque accru d'ici à 2025 (VAN 38 %) — bien que ces chiffres seront révisés à la hausse lors de l'inclusion des coûts de la recapitalisation bancaire.

Tableau du texte 6. Togo : Composition de la dette publique, 2013–16				
	2013		2016	
	milliards de FCFA	Pourcentage du PIB	milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Dette publique totale	1,193.5	56.4	2,142.3	81.5
Dette extérieure	295.9	14.0	534.9	20.4
Administration centrale	294.9	13.9	518.8	19.7
dette multilatérale	146.5	6.9	168.2	6.4
dette bilatérale ¹	124.8	5.9	42.8	1.6
banques commerciales ¹	23.6	1.1	307.8	11.7
Entreprises publiques	1.0	0.0	16.1	0.6
Dette intérieure	897.6	42.4	1,607.4	61.2
Bons et obligations du Trésor	324.2	15.3	761.7	29.0
Arriérés intérieurs	249.1	11.8	294.9	11.2
Autres	324.3	15.4	550.8	21.0

Sources: autorités togolaises et calculs des services.
¹Pour 2013, comme dans le Rapport des services du FMI n° 17/127, les emprunts auprès de certains prêteurs classés par la suite comme commerciaux ont plutôt été déclarés bilatéraux.



19. Les autorités entendent mener de politiques d'emprunt prudentes (MPEF, paragraphe 21). L'unité de gestion de la dette a été réorganisée en front, middle et back offices (repère structurel pour septembre 2017) ; cette réorganisation devrait améliorer l'efficacité. Les autorités ont remplacé la dette onéreuse liée aux préfinancements des investissements par des obligations d'Etat à des conditions plus favorables. Compte tenu de la structure du stock de la dette et des différences de coûts, les autorités entendent s'efforcer de faire appel au financement extérieur concessionnel dans les limites du programme. Elles continueront d'éviter les arriérés sur la dette publique extérieure et de ne pas contracter ou garantir des dettes extérieures non concessionnelles (critères de réalisation). Elles s'abstiendront de faire appel au préfinancement, c'est-à-dire de garantir des prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services et de garantir le préfinancement bancaire pour des projets d'investissements publics (critères de réalisation).

³ Les encours de la dette de 2010 et de 2013-16 ne sont pas entièrement comparables en raison de certaines différences de définition. Toutefois, ces chiffres fournissent des indications générales sur l'évolution de la dette.

D. Secteur financier : restructuration des banques en difficulté

20. Le secteur financier continue de rencontrer des défis. Bien que l'adéquation des fonds propres des banques se soit nettement améliorée au cours de la première moitié de 2017 et que des provisions aient été constituées pour les créances douteuses (Tableau 5), les difficultés liées à la concentration des prêts et à l'exposition au risque souverain persistent. En outre, les banques devront se préparer aux exigences de fonds propres de Bâle II et III qui entreront en vigueur à partir de janvier 2018.

21. Les progrès dans la restructuration des deux banques publiques en difficulté ont été lents. Les deux banques publiques représentent 19 % du total des actifs du secteur financier en 2016. La plus faible des deux banques, représentant environ 6 % du total des actifs bancaires, est sous administration provisoire depuis 2008. Un plan de restructuration complet devait avoir été produit (repère structurel de juin 2017). Au lieu de cela, seules les premières mesures ont été prises avant la date butoir. Ces mesures concernent l'achèvement d'une analyse par un cabinet extérieur indépendant de la situation financière et des options de fusion. Les autres composantes du plan de restructuration, y compris des mesures destinées à restaurer la viabilité financière et un plan d'affaires assorti de projections financières, n'a pas encore été achevé.

22. Plus récemment, les autorités ont pris des mesures essentielles pour faire avancer le processus de restructuration bancaire (MPEF, paragraphes 24-26). Le Conseil des ministres a décidé de procéder à la restructuration des banques et les actionnaires des banques ont décidé en conséquence. Une équipe d'experts a été nommée pour diriger le processus. Un plan détaillé, qui inclut des mesures destinées à rétablir la viabilité financière et un plan d'affaires assorti de projections financières, a été élaboré sur la base de principes solides et de meilleures pratiques internationales (action préalable) (voir Encadré 3). Le plan complet sera finalisé d'ici à février 2018 (repère structurel pour février 2018) pour lequel les autorités solliciteront l'approbation de la commission bancaire de l'UMOA lors de sa session de mars 2018 pour que le transfert juridique soit achevé d'ici à juin 2018 (repère structurel pour juin 2018).

E. Réformes structurelles : renforcement de la croissance inclusive et de la compétitivité

23. Le Nouveau plan national de développement est en cours de préparation, bien qu'il accuse quelques retards. Le plan succédera à la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, 2013-17⁴. Le plan s'articule autour de (i) la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration du bien-être social ; (ii) la promotion d'une croissance économique inclusive et soutenue ; (iii) l'exploitation du potentiel de croissance de certains secteurs clés ; (iv) la gestion soutenable de l'environnement et de la réduction de l'inégalité spatiale et (v) le renforcement de

⁴ Rapport pays du FMI, N°14/224.

la gouvernance et de la paix. La préparation du plan a démarré mais prend plus de temps que prévu car le gouvernement entend veiller à ce qu'il prenne dûment en compte les priorités.

Encadré 3. Plan de restructuration bancaire

Le gouvernement a préparé une ébauche détaillée du plan de restructuration des deux banques publiques en difficulté. Ce plan repose sur des principes solides et les meilleures pratiques internationales. Il fournit quelques indications préliminaires sur les mesures visant à améliorer la rentabilité et sur les projections financières. Le plan complet devrait être finalisé d'ici la fin de février 2018.

La restructuration est guidée par des principes qui assureront la cohérence avec les exigences légales et réglementaires et offrira une base solide pour les opérations de la banque nouvellement fusionnée. La nouvelle banque sera adéquatement recapitalisée et l'option de fusion sera choisie pour minimiser le coût pour l'État tout en préservant la stabilité financière. Les actionnaires minoritaires ne seront pas renfloués. Tous les efforts nécessaires seront déployés pour mettre en place une unité dédiée au sein de la banque, chargée de la collecte des prêts non performants. La nouvelle banque aura un mandat d'intérêt public clair. La gouvernance, la gestion et le contrôle interne seront renforcés. Les activités déficitaires seront éliminées et l'efficacité organisationnelle sera améliorée.

Les estimations du coût de la fusion et de la recapitalisation seront mises à jour. Les estimations préliminaires indiquent 2 à 4% du PIB. Les valeurs des bâtiments, des terrains et de quelques autres actifs immobiliers des deux banques seront réexaminées. Le coût de la réorganisation structurelle sera également évalué. Ces estimations permettront de déterminer le coût global de même que le coût pour l'État de chacune des options de fusion. L'analyse du coût et le besoin d'injection de capital tiendront compte de la situation de liquidité de la banque nouvellement fusionnée.

Le plan complet inclura un plan d'affaires et des projections financières. Le plan d'affaires présentera des mesures destinées à améliorer la rentabilité de la banque nouvellement fusionnée. Ces mesures couvriront les politiques de ressources humaines, les segments du marché et les produits, la stratégie de distribution commerciale, la stratégie de recouvrement des prêts non performants, le contrôle interne et la réorganisation du système informatique. Le plan de restructuration et le plan d'affaires seront conçus de manière à assurer que la banque nouvellement fusionnée affiche de projections financières solides. Cela empêchera la réapparition des risques pour la stabilité financière et le budget de l'État.

24. Le climat des affaires du Togo ne permet pas encore de soutenir une croissance inclusive à long terme. L'enquête «Doing Business» de 2018 de la Banque mondiale constate que, même si le Togo a légèrement amélioré son classement en 2017, il reste toutefois inférieur à ses voisins de l'UEMOA. L'enquête conclut que le Togo a fait quelques progrès en 2017 pour faciliter la résolution des entreprises non solvables, le commerce transfrontalier et l'obtention de l'électricité. En même temps, l'enquête souligne la nécessité de faciliter l'obtention du crédit, le paiement des impôts et l'obtention de permis de construire. Au-delà de cette enquête, il serait essentiel d'ouvrir aux investissements privés certains secteurs fermés, tels que les

télécommunications, l'énergie et l'industrie minière. Enfin, l'enregistrement des titres fonciers et le cadre juridique y afférent pourraient être améliorés afin que les biens puissent être utilisés comme garanties de prêt pour les petites et moyennes entreprises.

F. Modalités du programme et assurances de financement

25. Le programme continuera d'être évalué tous les semestres sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs, et des repères structurels. Les seconde et troisième revues reposeront sur les critères de réalisation et les repères structurels à la fin de décembre 2017 et la fin de juin 2018, respectivement, comme le montrent les Tableaux 1 et 3 du MPEF.

26. Le programme est entièrement financé. Les partenaires de développement n'ont pas modifié leur engagement d'assistance financière annoncée au moment de l'approbation du programme. Certains partenaires ont déjà commencé les décaissements. Le programme appuyé par la FEC met l'accent sur le recours aux dons et au financement concessionnel — dans les limites du programme — pour les projets d'investissements prioritaires. Pour le reste de 2017 et pour 2018, les besoins de financement sont couverts par la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement, tandis que les décaissements au titre de la FEC permettront de combler les besoins de financement restants.

27. Évaluation des sauvegardes. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO en décembre 2013 a relevé que l'environnement de contrôle de la banque restait solide. Toutes les recommandations de l'évaluation ont été mises en œuvre. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes devrait avoir lieu dans les mois qui viennent, selon le cycle de quatre ans pour les banques centrales régionales.

28. La capacité du Togo à rembourser le FMI demeure adéquate (Tableau 6). Les obligations envers le FMI culmineront en 2025, à seulement 2,4 % des recettes publiques, soit 0,5 % du PIB.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

29. La croissance économique devrait se situer autour de 5 % en 2017-19 et l'inflation resterait dans les limites des critères de convergence de l'UEMOA. Les mises à niveau de l'infrastructure des récentes années devraient soutenir la productivité et les investissements privés dans les années à venir et pleinement compenser l'effet négatif de l'assainissement des finances publiques. L'environnement actuel de faible inflation devrait ancrer les anticipations d'inflation ; d'après les projections, l'inflation devrait progressivement passer de zéro à 2 % au cours de la période du programme. Le déficit du compte courant devrait progressivement diminuer de 8,2 % à 7,3 % du PIB au cours de cette période.

30. Les risques sont orientés à la baisse. Si les tensions des mois récents persistent — les troubles les plus graves depuis une décennie — il est possible que la progression des investissements privés attendue pour compenser la réduction des investissements publics ne se concrétise pas en totalité. Les tensions récentes peuvent aussi éroder le soutien social nécessaire aux réformes structurelles. Les investisseurs privés donnent quelques signes d'hésitation. Certaines émissions obligataires de l'État n'ont pas été suffisamment souscrites ces derniers mois ; il conviendra d'examiner de près les facteurs sous-jacents.

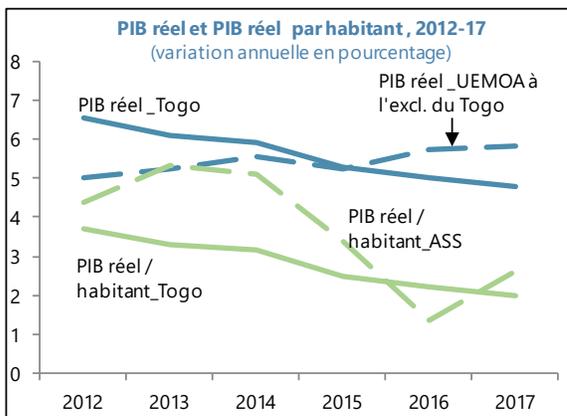
31. Les services du FMI saluent les bonnes performances des autorités dans le cadre du programme appuyé par la FEC. L'ajustement budgétaire prévu au tout début du programme a été effectué. Le financement peu orthodoxe des investissements publics, qui avait conduit à une accumulation rapide de la dette ces dernières années, a pris fin et a été remplacé de manière appropriée par des obligations à des conditions plus favorables. Les réformes structurelles sont mises en œuvre progressivement. L'Office togolais des recettes, l'autorité fiscale, vérifie les exonérations et renforce les contrôles. Les arriérés de l'État sont vérifiés et audités par le biais des processus internes et externes indépendants.

32. Les services encouragent les autorités à poursuivre la réduction de la dette, à achever la restructuration bancaire, à renforcer les institutions et à mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la compétitivité de l'économie. Il est indispensable de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour remédier au niveau élevé d'endettement ; l'assainissement envisagé dans le cadre du programme réduirait la dette en deçà des critères de convergence de l'UEMOA d'ici à 2019 et en deçà du seuil de risque accru de surendettement public global d'ici à 2025. Les services estiment que cet assainissement est faisable, y compris du côté des dépenses. Les services notent que la restructuration des deux banques publiques a eu des retards considérables et doit être rapidement achevée afin d'empêcher la réapparition de risques pour la stabilité financière et le budget de l'État ; les services encouragent également les autorités à mettre rapidement en œuvre les décisions de la Commission bancaire. Les services sont en accord avec les mesures de politique fiscale des autorités en 2018 de même qu'avec les mesures destinées à renforcer l'administration fiscale et la gestion des finances publiques. Les services soulignent à nouveau l'importance d'améliorer le climat des affaires, notamment en ouvrant certains secteurs clés aux investissements privés.

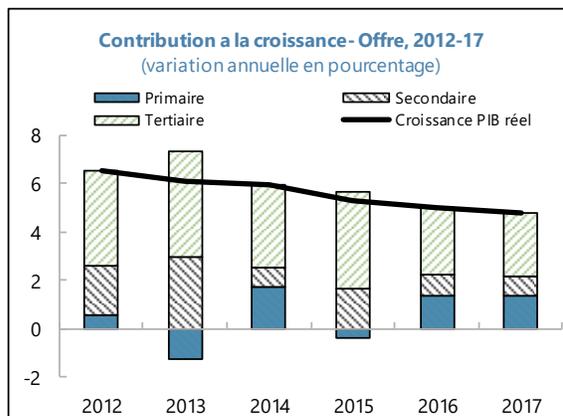
33. Les services recommandent l'achèvement de la première revue du programme. Cette recommandation repose sur les bonnes performances des autorités à ce jour dans le cadre du programme. Les services appuient également la demande des autorités visant à modifier l'objectif indicatif de fin décembre 2017 relatif au plancher des recettes budgétaires globales.

Graphique 1. Togo : Evolutions économiques récentes

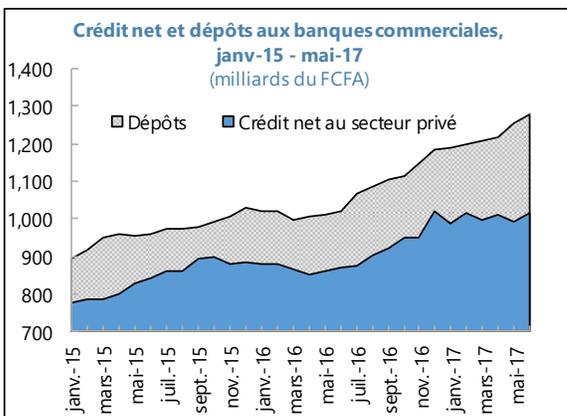
L'activité économique a progressé à un rythme modéré en 2017.



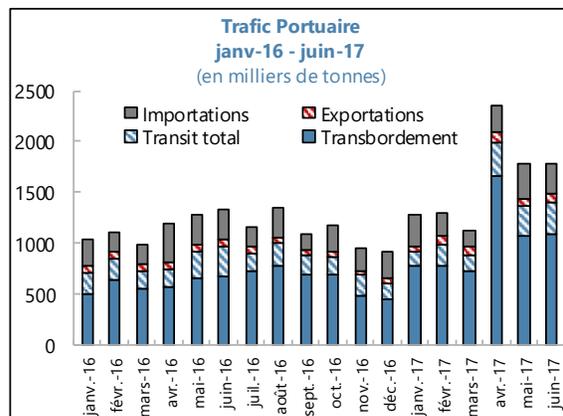
Alors que le secteur tertiaire a été le principal contributeur à la croissance, le secteur primaire s'est légèrement accéléré.



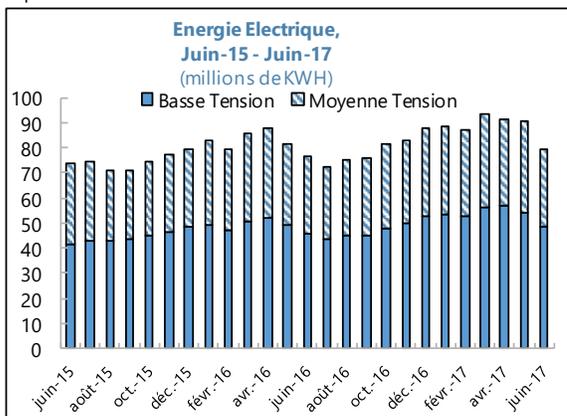
Le système bancaire a de plus en plus mobilisé des ressources pour l'économie. Les crédits au secteur privé ont fortement progressé au second semestre 2016 et se sont stabilisés au premier semestre 2017.



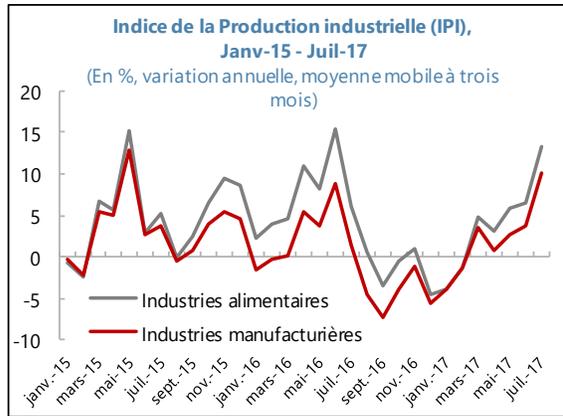
Le trafic de marchandises au ports s'est accru principalement en raison de l'augmentation des exportations et du transbordement.



La consommation d'énergie a augmenté d'environ 7 pourcent en moyenne entre janvier et juin 2017 par rapport à la même période en 2016.



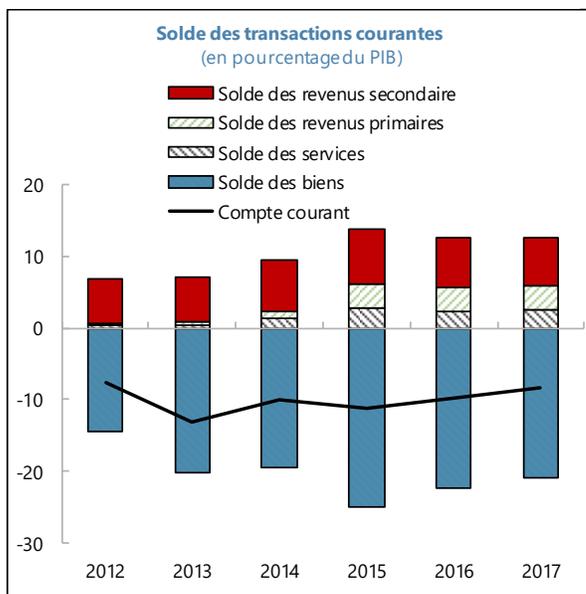
La production industrielle dans les industries manufacturières et alimentaires a augmenté jusqu'en juillet 2017.



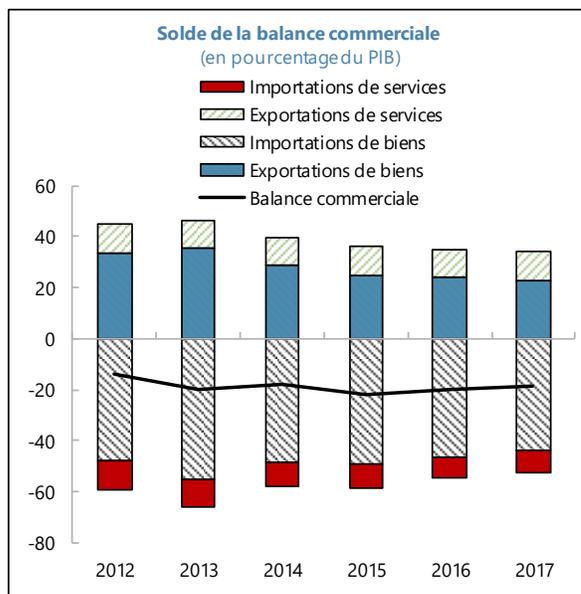
Sources : autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Togo : Évolution du secteur extérieur, 2012-17

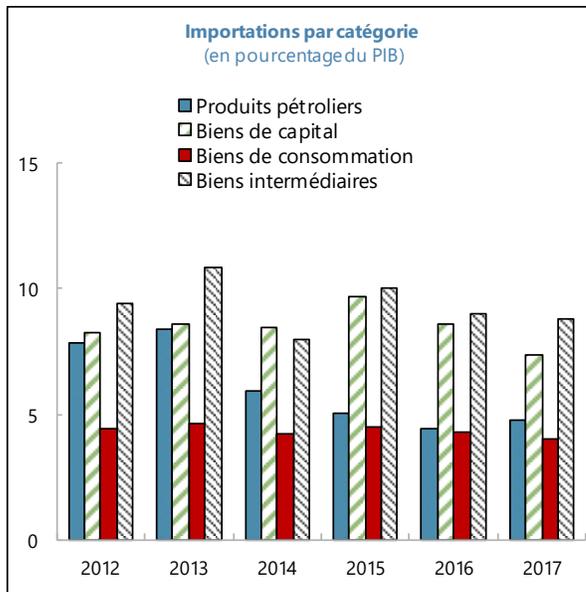
Le déficit du compte courant reste élevé mais montre une certaine amélioration ...



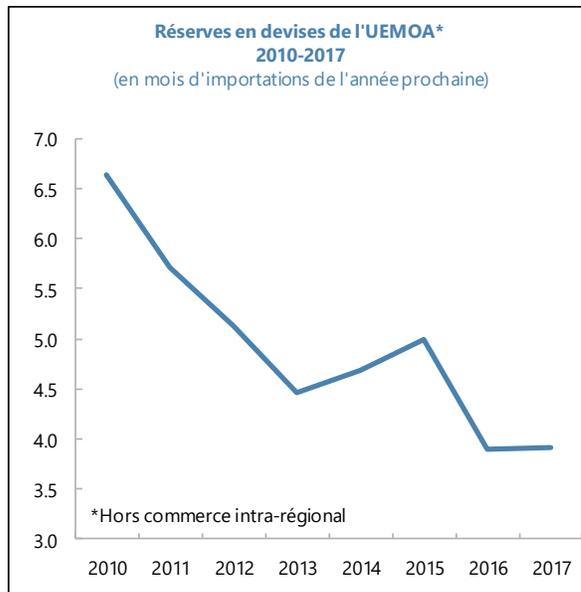
... sur fond de renforcement de la balance commerciale, porté par ...



... la baisse des coûts du pétrole et la réduction des importations de biens de capital, les projets d'investissements publics ayant ralenti.

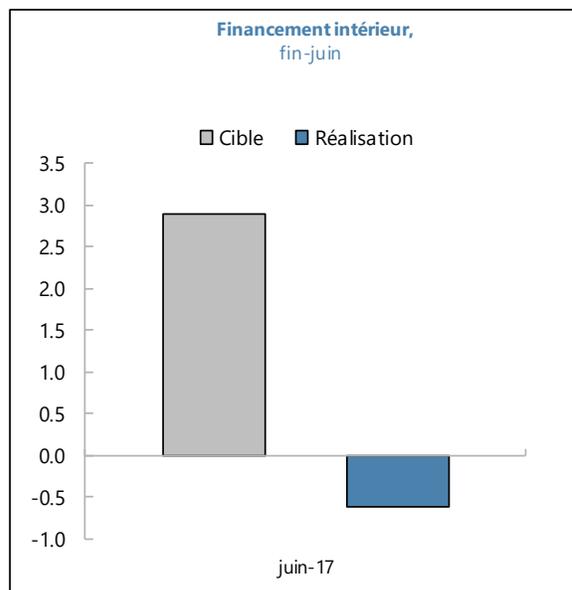
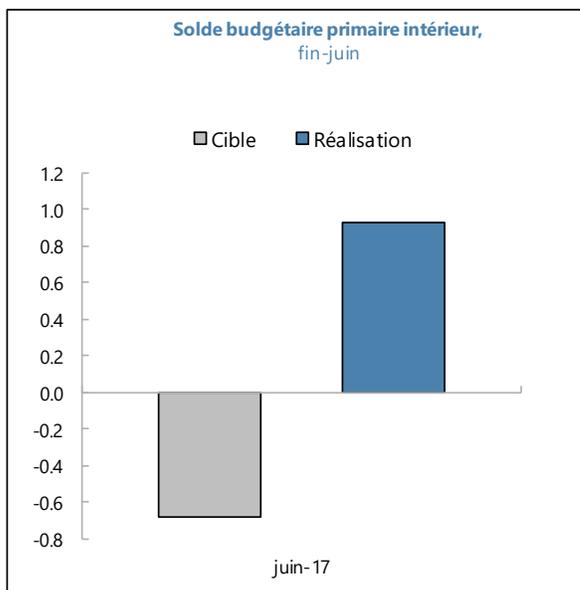
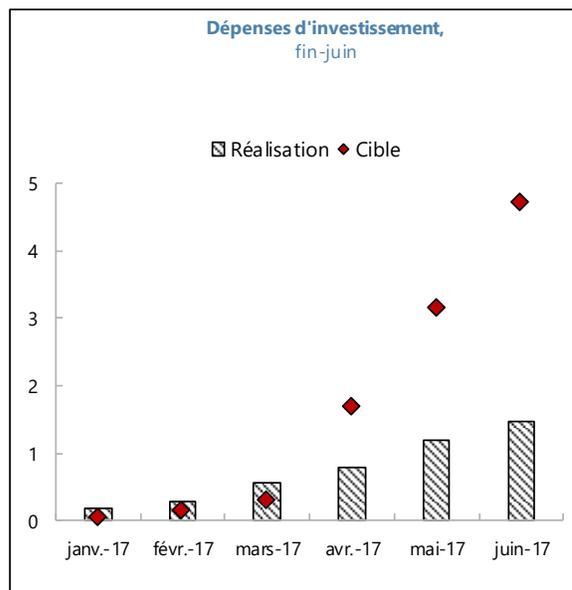
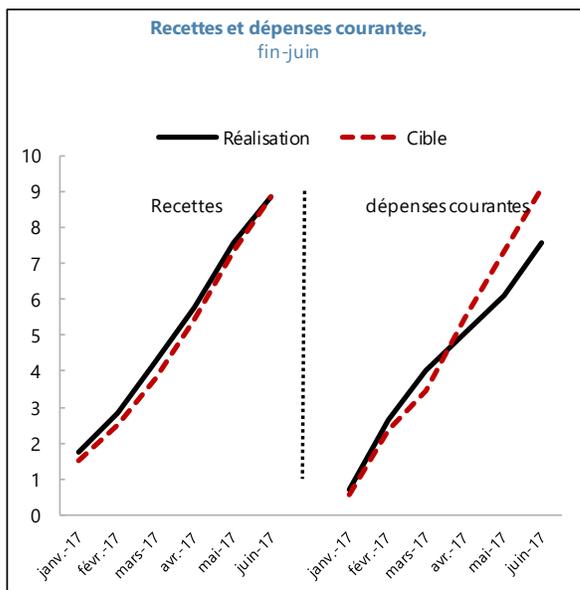


Le déficit élevé du compte courant du Togo a contribué à exercer des pressions sur les réserves régionales.



Sources : autorités togolaises et estimations des services du FMI

Graphique 3. Togo : Évolution de la situation budgétaire, 2017
(en pourcentage du PIB)



Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Togo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	Proj.					
	(Taux de croissance, sauf indication contraire)								
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.9	5.3	5.0	4.8	5.0	5.2	5.3	5.4	5.6
PIB réel par habitant	3.1	2.5	2.2	2.0	2.2	2.4	2.5	2.6	2.8
Déflateur du PIB	-0.1	2.7	2.5	0.9	1.5	1.6	2.0	2.7	3.0
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	0.2	1.8	0.9	-0.1	1.2	1.4	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,259	2,443	2,628	2,779	2,962	3,166	3,400	3,680	4,012
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	493.6	591.2	592.7
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	-1.2	7.1	-1.0
Termes de l'échange (détérioration = -)	3.2	-11.5	-0.2	-2.3	-0.8	0.9	1.4	0.8	2.5
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-7.0	-3.6	5.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Crédits à l'Etat	1.3	-2.1	-2.3	-4.0	-2.3	-0.6	-2.3	-1.6	-2.9
Crédit au secteur non gouvernemental	1.2	13.2	10.1	11.2	10.6	8.9	11.1	11.0	13.1
Masse monétaire (M2)	3.7	20.6	12.6	5.7	6.6	6.9	7.4	8.2	9.0
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	2.1	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	32.7	33.8	33.8	31.8	32.1	29.1	31.0	31.9	31.8
Secteur public	11.3	13.1	14.0	11.0	10.6	7.1	8.5	8.5	8.4
Secteur privé	21.4	20.7	19.9	20.7	21.5	22.1	22.5	23.4	23.4
Epargne nationale brute	22.7	22.7	24.1	23.5	23.9	21.9	24.6	26.5	26.8
Secteur public	4.5	4.2	4.4	8.7	8.2	7.3	7.7	7.2	7.3
Secteur privé	18.2	18.5	19.8	14.8	15.8	14.5	16.9	19.3	19.5
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	20.7	22.1	21.7	25.3	25.6	25.4	25.5	25.4	25.4
Recettes	18.3	19.7	18.9	20.0	21.7	21.3	21.4	21.3	21.3
Dépenses et prêts nets	27.5	31.1	31.4	27.6	28.0	25.1	26.2	26.7	26.5
Dépenses courantes primaires	21.5	23.0	23.4	17.8	18.2	16.0	17.5	17.6	17.5
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.1	-3.2	-4.5	2.3	3.5	5.3	3.9	3.7	3.8
Solde budgétaire primaire global (base de caisse)	-6.5	-5.4	-7.2	-2.7	-2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse)	-8.0	-7.8	-9.6	-4.8	-4.6	-1.1	-0.8	-1.3	-1.0
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-10.0	-11.2	-9.7	-8.2	-8.2	-7.3	-6.4	-5.4	-5.0
Exportations (biens et services)	39.7	36.3	34.9	33.9	32.9	33.7	34.1	35.0	34.5
Importations (biens et services)	-57.7	-58.5	-54.9	-52.3	-50.9	-50.8	-50.3	-50.2	-49.2
Dettes publiques extérieures ²	17.3	21.2	20.4	21.0	23.4	26.1	26.6	26.8	26.6
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ²	2.9	3.1	5.2	4.2	3.7	3.9	4.7	4.9	5.3
Dette publique intérieure ^{3,4}	47.8	54.3	61.2	56.3	51.0	44.1	40.1	36.3	32.3
Dette publique totale ^{4,5}	65.1	75.6	81.5	77.3	74.4	70.2	66.7	63.0	58.9

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.⁴ N'inclut pas le coût de la recapitalisation bancaire, estimé à 2-4 pourcent du PIB. La réalisation de ces coûts va détériorer le profil de la dette.⁵ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.

Tableau 2a. Togo : Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (en milliards de francs CFA)									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Est.			Proj.					
	(en milliards de FCFA)								
Recettes totales et dons	466.8	539.5	571.3	703.1	757.8	804.2	865.4	935.7	1,02
Recettes totales	413.9	482.3	495.7	556.3	641.6	674.6	726.2	784.9	85
Recettes fiscales	369.6	427.6	444.7	503.0	570.0	606.1	652.6	705.3	76
Administration fiscale (DGI)	175.0	213.6	238.0	273.2	320.2	341.3	366.6	396.8	43
Administration douanière (DGD)	194.6	214.0	206.8	229.8	249.8	264.7	286.0	308.5	33
Recettes non fiscales	44.3	54.7	50.9	53.3	71.6	68.5	73.5	79.6	8
Dons	52.9	57.2	75.6	146.8	116.2	129.7	139.3	150.7	16
Dépenses totales et prêts nets	621.8	759.1	823.9	767.4	830.3	795.9	891.5	982.4	1,06
Dont: dépenses primaires intérieures	484.7	561.5	614.5	493.8	538.1	506.8	594.0	648.6	70
Dépenses courantes	365.3	438.1	456.7	461.2	515.5	572.2	602.4	671.2	72
Dépenses courantes primaires	331.4	379.0	393.8	402.5	444.5	472.6	508.2	552.1	60
Salaires	143.4	171.7	182.7	193.1	204.0	214.8	230.9	251.7	27
Biens et services	63.4	89.4	100.3	96.0	114.7	122.6	131.7	142.5	15
Transferts et subventions	124.6	115.9	110.8	113.4	125.8	135.2	145.6	157.8	17
Intérêts sur la dette	33.9	59.1	62.9	58.7	71.0	99.6	94.2	119.1	12
Intérieure	25.1	44.9	54.1	55.9	56.9	83.9	77.3	101.2	10
Extérieure	8.8	14.2	8.8	2.8	14.1	15.7	16.9	17.9	1
Dépenses d'investissement	256.2	319.6	367.3	306.2	314.8	223.7	289.1	311.2	33
Financement sur ressources propres	152.9	181.1	220.8	91.3	93.6	34.2	85.8	96.5	10
Sur financement extérieur	103.2	138.5	146.5	214.9	221.2	189.5	203.3	214.7	23
Prêts nets ¹	0.4	1.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-70.8	-79.2	-118.8	62.5	103.5	167.7	132.1	136.4	15
Variation des arriérés ^{2,3}	-26.0	28.3	0.0	-70.0	-64.8	-44.6	0.0	0.0	
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-146.1	-132.2	-189.7	-75.6	-66.3	63.3	68.1	72.3	8
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-180.0	-191.3	-252.6	-134.3	-137.3	-36.3	-26.1	-46.7	-4
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons ^{1,3}	-233.9	-248.5	-328.2	-281.1	-253.5	-165.9	-165.4	-197.5	-20
Financement ^{1,3}	313.0	369.8	322.6	204.2	185.0	78.3	165.4	197.5	20
Financements intérieurs (nets) ^{1,3}	217.8	235.7	184.4	31.6	-12.6	-98.7	-50.4	-27.3	-4
Financements bancaire ¹	163.5	150.3	-3.6	-244.9	-17.8	-11.1	-4.4	-3.4	-1
Financements non bancaire ^{1,3,4}	54.3	85.4	187.9	276.5	5.2	-87.7	-46.0	-24.0	-3
Financements extérieurs (nets)	95.2	134.2	138.3	172.6	197.6	177.0	215.7	224.8	24
Résiduel/gap de financement	-80.1	-121.3	5.6	76.9	68.5	87.7	0.0	0.0	
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)	36.5	28.2	27.4	
Écart résiduel ⁵	40.4	40.3	60.3	
FMI-FEC									
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,259.0	2,443.0	2,628.0	2,778.9	2,961.6	3,165.5	3,399.9	3,680.3	4,01

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Sera ajusté afin d'inclure le coût de la recapitalisation des deux banques publiques.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

³ Les chiffres de 2018 incluent un ajusteur pour le remboursement des arriérés de paiement à l'hauteur de 59,3 milliards FCFA (2% du PIB).

⁴ Inclut les bons et les obligations du trésor détenus par des banques commerciales.

⁵ L'écart résiduel de 2019 anticipe trois versements dans le cadre d'une FEC au cours de l'année.

Tableau 2b. Togo : Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	Proj.					
	(en pourcentage du PIB)								
Recettes totales et dons	20.7	22.1	21.7	25.3	25.6	25.4	25.5	25.4	25
Recettes totales	18.3	19.7	18.9	20.0	21.7	21.3	21.4	21.3	21
Recettes fiscales	16.4	17.5	16.9	18.1	19.2	19.1	19.2	19.2	19
Administration fiscale (DGI)	7.7	8.7	9.1	9.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10
Administration douanière (DGD)	8.6	8.8	7.9	8.3	8.4	8.4	8.4	8.4	8
Recettes non fiscales	2.0	2.2	1.9	1.9	2.4	2.2	2.2	2.2	2
Dons	2.3	2.3	2.9	5.3	3.9	4.1	4.1	4.1	4
Dépenses totales et prêts nets	27.5	31.1	31.4	27.6	28.0	25.1	26.2	26.7	26
Dont: dépenses primaires intérieures	21.5	23.0	23.4	17.8	18.2	16.0	17.5	17.6	17
Dépenses courantes	16.2	17.9	17.4	16.6	17.4	18.1	17.7	18.2	18
Dépenses courantes primaires	14.7	15.5	15.0	14.5	15.0	14.9	14.9	15.0	15
Salaires	6.3	7.0	7.0	6.9	6.9	6.8	6.8	6.8	6
Biens et services	2.8	3.7	3.8	3.5	3.9	3.9	3.9	3.9	3
Transferts et subventions	5.5	4.7	4.2	4.1	4.2	4.3	4.3	4.3	4
Intérêts	1.5	2.4	2.4	2.1	2.4	3.1	2.8	3.2	3
Dépenses d'investissement	11.3	13.1	14.0	11.0	10.6	7.1	8.5	8.5	8
Financement sur ressources propres	6.8	7.4	8.4	3.3	3.2	1.1	2.5	2.6	2
Sur financement extérieur	4.6	5.7	5.6	7.7	7.5	6.0	6.0	5.8	5
Prêts nets ¹	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.1	-3.2	-4.5	2.3	3.5	5.3	3.9	3.7	3
Variation des arriérés ^{2,3}	-1.2	1.2	0.0	-2.5	-2.2	-1.4	0.0	0.0	0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-6.5	-5.4	-7.2	-2.7	-2.2	2.0	2.0	2.0	2
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-8.0	-7.8	-9.6	-4.8	-4.6	-1.1	-0.8	-1.3	-1
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons ^{1,3}	-10.4	-10.2	-12.5	-10.1	-8.6	-5.2	-4.9	-5.4	-5
Financement ^{1,3}	13.9	15.1	12.3	7.3	6.2	2.5	4.9	5.4	5
Financements intérieurs (nets) ^{1,3}	9.6	9.6	7.0	1.1	-0.4	-3.1	-1.5	-0.7	-1
Financements bancaire ¹	7.2	6.2	-0.1	-8.8	-0.6	-0.4	-0.1	-0.1	-0
Financements non bancaire ^{1,3,4}	2.4	3.5	7.2	9.9	0.2	-2.8	-1.4	-0.7	-0
Financements extérieurs (nets)	4.2	5.5	5.3	6.2	6.7	5.6	6.3	6.1	6
Résiduel/gap de financement	-3.5	-5.0	0.2	2.8	2.3	2.8	0.0	0.0	0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)	1.3	1.0	0.9
Écart résiduel ⁵	1.5	1.4	1.9
FMI-FEC									
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,259	2,443	2,628	2,779	2,962	3,166	3,400	3,680	4,010

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Sera ajusté afin d'inclure le coût de la recapitalisation des deux banques publiques.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

³ Les chiffres de 2018 incluent un ajusteur pour le remboursement des arriérés de paiement à l' hauteur de 59,3 milliards FCFA (2% du PIB).

⁴ Inclut les bons et les obligations du trésor détenus par des banques commerciales.

⁵ L'écart résiduel de 2019 anticipe trois versements dans le cadre d'une FEC au cours de l'année.

Tableau 3. Togo : Balance des paiements, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	Proj.					
	(en milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-226.4	-272.6	-255.5	-228.8	-242.1	-230.4	-217.5	-198.4	-200.5
Balance commerciale	-438.4	-610.8	-588.1	-580.6	-603.5	-617.6	-634.3	-649.8	-694.7
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-99.3	-101.8	-96.3	-109.0	-110.4	-115.9	-121.6	-130.9	-141.3
Exportations	655.5	597.7	627.4	639.2	656.2	723.5	786.8	881.6	942.7
Importations	1,093.9	1,208.5	1,215.5	1,219.8	1,259.7	1,341.2	1,421.1	1,531.4	1,637.4
Services, nets	31.1	67.8	62.5	68.8	70.9	77.4	84.1	93.8	103.4
Revenus primaires, nets	22.8	83.1	84.5	95.9	91.1	96.7	103.8	112.8	123.8
Revenus secondaires, nets	158.2	187.3	185.6	187.1	199.4	213.1	228.9	244.9	267.0
Solde du compte de capital	157.5	159.4	147.5	177.5	172.7	177.3	183.1	190.9	200.7
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-68.8	-113.2	-108.0	-51.3	-69.4	-53.1	-34.3	-7.5	0.2
Compte financier	9.8	-225.5	-143.8	-189.1	-213.8	-223.9	-126.1	-119.5	-114.5
Investissement direct, net	150.6	53.7	44.4	47.6	41.6	32.8	23.3	12.9	14.1
Investissement de portefeuille, net	68.4	-75.5	-81.2	-85.9	-91.5	-97.8	-105.0	-113.7	-124.0
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-209.1	-203.7	-107.0	-150.8	-163.9	-158.9	-44.3	-18.7	-4.6
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	95.2	134.2	138.3	172.6	197.6	204.4	215.7	224.8	247.0
Erreurs et omissions	2.2	2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-76.5	115.0	35.7	137.7	144.5	170.8	91.7	112.1	114.7
Financement	76.5	-115.0	-35.7	-60.9	-76.0	-83.2	-91.7	-112.1	-114.7
Variation des avoirs de réserve ¹	76.5	-115.0	-35.7	-60.9	-76.0	-83.2	-91.7	-112.1	-114.7
Écart financier	76.9	68.5	87.7	0.0	0.0	0.0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)	36.5	28.2	27.4
Écart résiduel, <i>dont</i> :	40.4	40.3	60.3
FMI FEC	40.4	40.3	60.3
	(en pourcentage du PIB)								
Solde des transactions courantes	-10.0	-11.2	-9.7	-8.2	-8.2	-7.3	-6.4	-5.4	-5.0
Balance commerciale	-19.4	-25.0	-22.4	-20.9	-20.4	-19.5	-18.7	-17.7	-17.3
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-4.4	-4.2	-3.7	-3.9	-3.7	-3.7	-3.6	-3.6	-3.5
Exportations	29.0	24.5	23.9	23.0	22.2	22.9	23.1	24.0	23.5
Importations	48.4	49.5	46.3	43.9	42.5	42.4	41.8	41.6	40.8
Services, nets	1.4	2.8	2.4	2.5	2.4	2.4	2.5	2.5	2.6
Revenus primaires, nets	1.0	3.4	3.2	3.5	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
Revenus secondaires, nets	7.0	7.7	7.1	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7
Solde du compte de capital	7.0	6.5	5.6	6.4	5.8	5.6	5.4	5.2	5.0
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-3.0	-4.6	-4.1	-1.8	-2.3	-1.7	-1.0	-0.2	0.0
Compte financier	0.4	-9.2	-5.5	-6.8	-7.2	-7.1	-3.7	-3.2	-2.9
Investissement direct, net	6.7	2.2	1.7	1.7	1.4	1.0	0.7	0.4	0.4
Investissement de portefeuille, net	3.0	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-9.3	-8.3	-4.1	-5.4	-5.5	-5.0	-1.3	-0.5	-0.1
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	4.2	5.5	5.3	6.2	6.7	6.5	6.3	6.1	6.2
Erreurs et omissions	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-3.4	4.7	1.4	5.0	4.9	5.4	2.7	3.0	2.9
Financement	3.4	-4.7	-1.4	-2.2	-2.6	-2.6	-2.7	-3.0	-2.9
Variation des avoirs de réserve ¹	3.4	-4.7	-1.4	-2.2	-2.6	-2.6	-2.7	-3.0	-2.9
Écart financier	2.8	2.3	2.8	0.0	0.0	0.0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)	1.3	1.0	0.9
Écart résiduel, <i>dont</i> :	1.5	1.4	1.9
FMI FEC	1.5	1.4	1.9
<i>Pour mémoire:</i>									
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA pour la prochaine année)	4.7	5.0	3.9	3.9	3.9	4.0	4.1	4.4	4.6
AEN de la BCEAO (en million de USD)	13,222	12,415	10,387	12,689	13,565	15,134	16,637	18,366	20,401
AEN de la BCEAO (en pourcentage de la masse monétaire)	46.7	43.6	34.5	33.8	32.4	32.8	33.2	33.6	35.0

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Conformément à la méthodologie de la Balance des Paiements de l'UEMOA, inclut les actifs étrangers nets des banques commerciales et les actifs étrangers nets du secteur public togolais auprès de la BCEAO.

Tableau 4. Togo : Situation monétaire, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	Est.			Proj.						
	(en milliards de FCFA)									
Avoirs nets extérieurs	6.6	-31.6	33.7	35.3	37.1	39.0	41.1	43.3	45.7	
BCEAO	-210.9	-259.6	-330.7	-346.6	-364.0	-382.9	-403.2	-424.9	-448.9	
Avoirs	48.6	44.7	29.8	22.3	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	
Engagements	-259.5	-304.3	-360.6	-368.9	-373.8	-392.7	-413.0	-434.8	-458.8	
Banques de dépôts	217.5	228.0	364.4	381.9	401.0	421.9	444.2	468.2	494.6	
Avoirs	410.7	519.7	684.6	684.6	684.6	684.6	684.6	684.6	684.6	
Engagements	-193.2	-291.7	-320.2	-302.7	-283.6	-262.8	-240.4	-216.4	-190.0	
Avoirs intérieurs nets	1082.8	1340.1	1445.7	1531.4	1637.5	1752.9	1886.2	2043.4	2229.2	
Crédit au gouvernement (net)	82.9	60.9	32.2	-24.4	-59.9	-69.9	-109.7	-138.7	-197.1	
BCEAO	37.4	52.9	-12.1	-21.3	-21.3	-21.3	-21.3	-21.3	-21.3	
Banques de dépôts	45.5	8.0	44.3	-3.2	-38.6	-48.6	-88.5	-117.5	-175.8	
Crédit au secteur non gouvernemental	815.4	954.6	1082.8	1242.7	1403.3	1546.8	1738.7	1943.2	2205.9	
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	758.2	889.3	1025.0	1174.1	1369.8	1610.0	1908.6	2267.5	2705.5	
Autres (net)	-274.9	-432.2	-462.1	-462.1	-462.1	-462.1	-462.1	-462.1	-462.1	
Actions et autres titres de participation	90.4	107.7	131.4	149.0	168.1	186.2	204.9	223.2	241.8	
Monnaie au sens large	1089.4	1308.4	1479.4	1566.7	1674.6	1791.8	1927.2	2086.7	2274.9	
Masse monétaire (M2)	1055.1	1272.1	1432.6	1514.9	1614.5	1725.6	1853.4	2006.3	2187.2	
Numéraire hors institutions de dépôts	147.5	241.5	246.5	247.6	248.7	249.6	250.3	251.0	251.4	
Dépôts transférables	399.9	431.5	517.5	538.5	571.5	602.3	598.2	599.7	595.3	
Autres dépôts	507.7	599.1	668.6	728.8	794.4	873.8	1004.9	1155.6	1340.5	
Monnaie non liquide	34.3	36.3	46.7	51.8	60.1	66.2	73.8	80.4	87.7	
	(variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	-7.0	-3.6	5.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
BCEAO	-5.9	-4.6	-5.6	-1.1	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.6	
Banques de dépôts	-1.1	1.0	10.7	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	
Avoirs intérieurs nets	9.4	24.4	8.3	6.0	7.0	7.1	7.7	8.5	9.3	
Crédit au gouvernement (net)	1.3	-2.1	-2.3	-4.0	-2.3	-0.6	-2.3	-1.6	-2.9	
Crédit au secteur non gouvernemental	1.2	13.2	10.1	11.2	10.6	8.9	11.1	11.0	13.1	
Autres (net)	-2.4	-14.9	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Actions et autres titres de participation	-4.4	1.6	1.9	1.2	1.3	1.1	1.1	1.0	0.9	
Monnaie au sens large										
Masse monétaire (M2)	3.7	20.6	12.6	5.7	6.6	6.9	7.4	8.2	9.0	
Numéraire hors institutions de dépôts	-1.2	8.9	0.4	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	
Dépôts transférables	2.9	3.0	6.8	1.5	2.2	1.9	-0.2	0.1	-0.2	
Autres dépôts	1.9	8.7	5.5	4.2	4.3	4.9	7.6	8.1	9.2	
Monnaie non liquide	-1.3	0.2	0.8	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	
<i>Pour mémoire:</i>										
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	2.1	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	
	(en pourcentage du PIB)									
Avoirs nets extérieurs	0.3	-1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	
BCEAO	-9.3	-10.6	-12.6	-12.5	-12.3	-12.1	-11.9	-11.5	-11.2	
Avoirs	2.2	1.8	1.1	0.8	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	
Engagements	-11.5	-12.5	-13.7	-13.3	-12.6	-12.4	-12.1	-11.8	-11.4	
Banques de dépôts	9.6	9.3	13.9	13.7	13.5	13.3	13.1	12.7	12.3	
Avoirs	18.2	21.3	26.1	24.6	23.1	21.6	20.1	18.6	17.1	
Engagements	-8.6	-11.9	-12.2	-10.9	-9.6	-8.3	-7.1	-5.9	-4.7	
Avoirs intérieurs nets	47.9	54.9	55.0	55.1	55.3	55.4	55.5	55.5	55.6	
Crédit au gouvernement (net)	3.7	2.5	1.2	-0.9	-2.0	-2.2	-3.2	-3.8	-4.9	
BCEAO	1.7	2.2	-0.5	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	
Banques de dépôts	2.0	0.3	1.7	-0.1	-1.3	-1.5	-2.6	-3.2	-4.4	
Crédit au secteur non gouvernemental	36.1	39.1	41.2	44.7	47.4	48.9	51.1	52.8	55.0	
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	31.0	32.0	30.1	31.9	34.1	36.6	39.4	42.5	46.0	
Autres (net)	-12.2	-17.7	-17.6	-16.6	-15.6	-14.6	-13.6	-12.6	-11.5	
Actions et autres titres de participation	4.0	4.4	5.0	5.4	5.7	5.9	6.0	6.1	6.0	
Monnaie au sens large										
Masse monétaire (M2)	48.2	53.6	56.3	56.4	56.5	56.6	56.7	56.7	56.7	
Numéraire hors institutions de dépôts	46.7	52.1	54.5	54.5	54.5	54.5	54.5	54.5	54.5	
Dépôts transférables	6.5	9.9	9.4	8.9	8.4	7.9	7.4	6.8	6.3	
Autres dépôts	17.7	17.7	19.7	19.4	19.3	19.0	17.6	16.3	14.8	
Monnaie non liquide	22.5	24.5	25.4	26.2	26.8	27.6	29.6	31.4	33.4	
Monnaie non liquide	1.5	1.5	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014–17 S1

	2014	2015	2016	2017S1
Normes des fonds propres				
Fonds Prop. Effect.(FPE)/Actifs pond. f° risk (APFR)	8.5	6.8	3.9	7.9
Fonds Propres de Base(FPB)/APFR	7.2	6.1	3.0	6.4
FPE/Total de l'Actif	4.7	3.7	1.4	4.8
Répartition sectorielle des crédits				
	<i>(en pourcentage du total crédits)</i>			
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0.3	0.3	0.3	0.3
Industries extractives	0.7	0.8	0.8	0.7
Industries manufacturières	11.5	11.6	9.2	8.7
Electricité, gaz et eau	4.4	3.7	6.0	4.6
Bâtiments et travaux publics	18.0	22.7	21.4	21.0
Commerce de gros et de détail	37.2	33.6	34.6	33.8
Transports, entrepôts et communication	12.0	11.2	10.6	13.6
Banque, assurance, affaires immobilières et Services	3.5	2.9	2.5	2.5
Services à la collectivité, sociétés et personnes	12.5	13.3	14.8	14.8
Qualité des actifs				
Créances en souffrance brutes/Total crédits	15.4	16.6	15.4	16.7
Créances en souffrance nettes des provisions/FPE	65.3	96.4	112.9	51.8
Provisions/Créances en souffrance brutes	74.0	69.2	77.3	75.9
Provisions/APFR	13.1	13.3	14.9	16.7
Gros risques/FPE	982.8	1264.6	1122.6	390.7
Total des prêts/Total de l'Actif	63.5	62.6	59.0	60.5
Total des prêts bruts/Dépôts de la clientèle	93.0	94.1	94.5	88.8
Résultats et rentabilité				
Résultat d'Exploitation(RE)/Total de l'Actif	0.9	0.7	2.6	-2.8
RE/FPE (Rentabilité des fonds propres, ROE)	19.4	18.7	181.3	-57.0
Charges de personnel/Total charges administratives	41.7	41.5	31.6	33.8
Marge d'intérêts/Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	228.5	182.6	n.a.	23.5
Charges générales d'Exploitation/RBE	222.8	191.4	n.a.	81.6
Marge intérêt moyenne (Tx intérêt créd-Coût fds emp)	5.7	5.1	n.a.	n.a.
Ecart taux débiteur et taux créditeur de base	-5.7	-5.1	n.a.	n.a.
Ecart taux interbancaires plafond et plancher	3.7	4.0	2.5	0.0
Liquidité				
Actifs liquides/Total de l'Actif	43.5	44.3	58.1	52.1
Actifs liquides/Passif court terme	73.9	76.7	78.5	71.0
Actifs liquides/Total dépôts	63.6	66.5	93.0	80.6
Sensibilité au risque de marché				
Passifs libellés en devises/Total passif	0.0	0.0	4.4	2.3
Position ouverte nette en devises/FPB	0.0	0.0	-77.6	28.8
Source: BCEAO.				

Tableau 6. Togo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–28¹

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Effectif							Projections					
Obligations envers le FMI basées sur les crédits actuels et envisagés													
(en millions de DTS)													
Capital	17.3	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.3	22.0	34.0	34.0	31.5	21.8
Charges et intérêts	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations totales résultant des crédits actuels et envisagés													
En millions de DTS	17.6	19.4	18.1	11.4	7.8	2.1	2.8	12.6	22.3	34.3	34.3	31.8	22.1
En milliards de FCFA	14.5	15.6	14.2	8.9	6.1	1.6	2.2	9.9	17.5	26.9	26.9	25.0	17.3
En % des recettes publiques	2.9	2.8	2.2	1.3	0.8	0.2	0.3	1.1	1.7	2.4	2.4	1.8	1.1
En % des exportations de biens et de services	1.6	1.7	1.5	0.8	0.5	0.1	0.2	0.7	1.1	1.5	1.4	1.2	0.8
En % du service de la dette ²	18.6	24.3	26.2	15.4	9.3	2.6	3.5	15.4	27.3	44.4	45.0	42.2	30.6
En % du PIB	0.6	0.6	0.5	0.3	0.2	0.0	0.1	0.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.2
En % de la quote-part	12.0	13.2	12.3	7.7	5.3	1.4	1.9	8.6	15.2	23.4	23.4	21.7	15.0
Encours des crédits du FMI													
En millions de DTS	57.1	88.4	118.0	179.4	171.9	170.2	167.6	155.4	133.4	99.4	65.3	33.8	12.1
En milliards de FCFA	47.1	71.2	92.7	140.5	134.5	133.4	131.5	121.8	104.6	77.9	51.2	26.5	9.5
En % des recettes publiques	9.5	12.8	14.4	20.8	18.5	17.0	15.4	13.0	10.1	6.9	4.1	1.9	0.6
En % des exportations de biens et de services	5.1	7.6	9.5	13.2	11.6	10.3	9.5	8.2	6.5	4.4	2.7	1.3	0.4
En % du service de la dette ²	60.4	110.6	171.1	242.7	206.0	212.7	204.7	189.7	163.7	128.5	85.7	44.9	16.7
En % du PIB	1.8	2.6	3.1	4.4	4.0	3.6	3.3	2.8	2.2	1.5	0.9	0.4	0.1
En % de la quote-part	38.9	60.2	80.4	122.2	117.1	115.9	114.2	105.8	90.9	67.7	44.5	23.0	8.2
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)													
Décaissements	0.0	50.3	50.3	75.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	17.3	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7
<i>Pour mémoire:</i>													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,628	2,779	2,962	3,166	3,400	3,680	4,012	4,398	4,839	5,334	5,881	6,483	7,147
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	917	942	975	1,068	1,159	1,290	1,384	1,487	1,615	1,766	1,923	2,098	2,284
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	496	556	642	675	726	785	856	938	1,032	1,138	1,254	1,383	1,524
Service de la dette (en milliards de FCFA) ³	78	64	54	58	65	63	64	64	64	61	60	59	57
FCFA/SDR (moyenne de la période)	824	805	785	783	782	784	784	784	784	784	784	784	784

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluent les propositions d'extension et d'augmentation de l'accès.² Le service total de la dette comprend les rachats et les remboursements au FMI.³ Inclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 7. Togo : Calendrier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20

Montant	Date de disponibilité	Conditions de versement¹
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	5 mai 2017	Après l'approbation par le Conseil d'administration d'un accord FEC
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 septembre 2017	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2017 et achèvement de la première revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 mars 2018	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin décembre 2017 et achèvement de la seconde revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 septembre 2018	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 mars 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 septembre 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue prévue par l'accord
25,14 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 décembre 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin septembre 2019 et achèvement de la sixième revue prévue par l'accord

Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques 1/

Source du risque	Probabilité	Nature de l'impact	Réponse de politique économique recommandée
Risques extérieurs			
Resserrement des conditions financières mondiales : renforcement du dollar et/ou taux plus élevés (CT)	Élevée	Élevée Un dollar plus fort et/ou des taux plus élevés accroîtraient les coûts du service de la dette extérieure et les prix des importations, ce qui exercerait des pressions sur le budget et l'inflation.	Ajuster le solde budgétaire et mettre en œuvre les réformes structurelles qui favorisent la compétitivité.
Une croissance mondiale inférieure aux attentes (CT, MT)	Élevée/Moyenne	Moyen L'impact serait négatif sur les exportations et la croissance, notamment par le biais de l'impact sur les principaux partenaires commerciaux, tels que le Ghana et le Nigéria. L'impact serait quelque peu atténué car les exportations du Togo sont diversifiées par produit et par destination.	Mettre en œuvre des réformes structurelles qui favorisent la compétitivité.
Retrait de l'intégration transfrontalière (CT, MT)	Moyenne	Élevée Une plus faible collaboration en matière de politique globale est susceptible de limiter l'aide internationale, les IDE et les flux commerciaux, les exportations et la croissance.	Assurer une gestion budgétaire prudente pour contenir les besoins de financement ; améliorer la coordination de la politique régionale et le commerce régional.
Risques régionaux et intérieurs			
Aggravation de l'insécurité dans	Élevée	Moyenne Les investissements privés (intérieurs et extérieurs) et	Assurer une gestion budgétaire prudente pour

la région (CT, MT)		le tourisme baisseraient ; la croissance de certains partenaires commerciaux ralentirait ; les dépenses budgétaires liées à la sécurité pourraient augmenter ; le financement du marché régional pourrait se resserrer.	contenir les besoins de financement.
Troubles politiques persistants (CT, MT)	Élevée/Moyenne	Élevée L'activité économique et la croissance ralentiraient ; les pressions sur les dépenses s'aggravaient pour faire face aux exigences sociales ; le soutien en faveur des réformes structurelles pourrait faiblir.	Accélérer les mesures pour rendre la croissance plus inclusive ; communiquer et discuter les réformes structurelles avec les principales parties prenantes.
Retards dans l'ajustement structurel et les réformes (CT)	Faible/Moyenne	Moyen Divers groupes d'intérêts pourraient exercer des pressions en faveur de la poursuite des grands travaux publics et retarder les réformes structurelles, telles que l'ouverture de secteurs clés aux investissements privés.	Persévérer dans l'assainissement des finances publiques et accélérer les réformes structurelles. Mettre en place des programmes sociaux pour faire face à l'impact négatif éventuel des réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population.
Insuffisance la fourniture d'électricité (CT, MT)	Élevée	Élevée L'inaction en matière de planification et de réglementation, conjuguée à une mauvaise gestion des services publics, pourrait déboucher sur d'importantes coupures d'électricité. Cela créera des coûts pour le budget	Investir dans la capacité de production d'énergie et réformer les politiques de prix pour promouvoir la participation du secteur privé dans le secteur. Les entités du secteur public devraient être à jour dans leurs factures pour empêcher l'accumulation d'arriérés.

		et entravera la croissance économique.	
<p>1/ La Matrice d'évaluation des risques (Risk Assessment Matrix — RAM) montre des événements qui pourraient modifier de manière considérable la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services des risques qui entourent la référence (on entend par «faible», une probabilité inférieure à 10%, par «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée », une probabilité entre 30 et 50%). La RAM tient compte des avis des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Des risques non mutuellement exclusifs peuvent se combiner et se concrétiser ensemble. «Court terme (CT)» et «moyen terme (MT)» indiquent que le risque pourrait se concrétiser dans 1 et 3 ans respectivement.</p>			

Annexe II. Analyse de viabilité de la dette

La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme que le Togo court un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement public global — évaluation inchangée par rapport à l'AVD précédente publiée en avril 2017. Pour autant, il existe d'importants risques à la baisse pour la croissance et les perspectives budgétaires qui, s'ils se concrétisaient, se traduiraient vraisemblablement par une détérioration du risque de surendettement extérieur du Togo. La dette extérieure du Togo reste vulnérable aux chocs négatifs sur les exportations en raison de la faible demande extérieure ou de la baisse des prix des produits de base et sur les flux non générateurs de dette. De même, la dynamique globale de la dette publique du Togo continue de présenter des vulnérabilités accrues car le ratio de la valeur actuelle (VA) de la dette au PIB s'établit actuellement à deux fois le niveau prudentiel de 38 % et reste supérieur au repère indicatif jusqu'en 2024.

Les révisions des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent cette AVD sont les suivantes : la croissance du PIB réel est projetée être inférieure à moyen terme et revenir légèrement au-dessus des prévisions d'avril 2017 en 2022 ; l'inflation est révisée à la baisse à 1% et 0,5% en 2017 et 2018, respectivement ; le solde budgétaire primaire reste ancré sur un excédent de 2% d'ici à la fin du programme et jusqu'en 2025, lorsque la dette baisse en deçà du seuil de risque accru de surendettement public ; le déficit du compte courant s'établit à environ 1 point de pourcentage du PIB de moins qu'en 2017 sous l'effet d'une baisse plus marquée que prévu des importations et les IDE chutent de 0,4% du PIB par an, par rapport à l'AVD précédente. Une fois que les coûts de la recapitalisation des banques, estimés entre 2 à 4% du PIB, seront réalisés et inclus dans les comptes budgétaires, le profil de la dette sera moins favorable.

Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure du Togo continuent de rester inférieurs à leurs seuils indicatifs (Tableau 1, Graphique 1). La VA de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE) devrait, d'après les projections, s'établir à 16,5 % du PIB en 2016 et se stabiliser autour de ce niveau jusqu'en 2037. L'amélioration de la dynamique de la dette extérieure par rapport à avril 2017 est due aux améliorations du déficit primaire du compte courant qui fait plus que compenser la détérioration des IDE. Les deux ratios de la VA de la dette extérieure aux recettes et aux exportations continuent de rester relativement stables et inférieurs à leurs seuils indicatifs respectifs jusqu'à la fin de la période de projection. De même, les mesures du service de la dette restent bien inférieures aux seuils et suivent une tendance globalement baissière. Les améliorations des pratiques de gestion de la dette envisagées dans le programme des autorités appuyé par la FEC accroîtront la résistance aux chocs qui ont des effets sur les besoins du service de la dette (Graphique 1). Pour autant, dans le scénario historique et dans plusieurs autres scénarios de chocs, plusieurs indicateurs de la dette dépassent leurs seuils respectifs dans les années ultérieures.

La dynamique de la dette publique globale du Togo met également en exergue l'aggravation des vulnérabilités, avec le ratio de la dette au PIB qui reste supérieur au repère indicatif pendant une grande partie de la période de projection (Tableau 2). La dette

publique globale est maintenant prévue à 77,3 % du PIB en 2017, et tombe en deçà du critère de convergence de 70 % de l'UEMOA d'ici à 2019. En 2037, le remboursement des arriérés, conjugué à l'important assainissement des finances publiques, devrait nettement réduire la dette intérieure et le total de la dette publique et garantie par l'État. L'analyse souligne la nécessité de soutenir l'assainissement des finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques en vue de ramener le niveau de la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

Tableau 1a. Togo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–2037 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections										
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022 Moyenne		2027	2037	2023-2037 Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	18.6	23.2	22.2			23.5	26.1	28.9	29.5	29.8	29.7				28.6	28.0
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	17.3	21.2	20.4			21.0	23.4	26.1	26.6	26.8	26.6				25.8	26.3
Variation de la dette extérieure	3.3	4.6	-1.0			1.4	2.6	2.8	0.6	0.3	-0.1				-0.1	0.0
Flux générateurs d'endettement net identifiés	15.8	15.4	9.8			9.0	8.5	7.0	5.7	4.3	3.8				2.6	3.1
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.8	10.9	9.4	8.3	2.5	7.8	7.7	6.8	5.9	4.9	4.5				4.6	5.2
Déficit de la balance des biens et services	18.0	22.2	20.0			18.4	18.0	17.1	16.2	15.1	14.7				14.8	15.2
Exportations	39.7	36.3	34.9			33.9	32.9	33.7	34.1	35.0	34.5				32.4	27.5
Importations	57.7	58.5	54.9			52.3	50.9	50.8	50.3	50.2	49.2				47.2	42.7
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.0	-7.7	-7.1	-8.2	1.8	-6.7	-6.7	-6.7	-6.7	-6.7	-6.7				-6.7	-6.8
<i>dont : officiels</i>	-1.9	-1.8	-1.7			-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7				-1.7	-1.7
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-1.2	-3.7	-3.6			-3.8	-3.5	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6				-3.6	-3.3
IDE nets (négatifs = entrées)	6.7	2.2	1.7	2.3	5.6	1.7	1.4	1.0	0.7	0.4	0.4				-0.9	-0.9
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.6	2.3	-1.2			-0.6	-0.6	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1				-1.2	-1.2
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.4			0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5				0.4	0.3
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.1	-1.1			-1.0	-1.1	-1.3	-1.4	-1.5	-1.5				-1.6	-1.5
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.0	3.1	-0.5		
Résiduel (3-4) 3/	-12.5	-10.8	-10.9			-7.6	-5.9	-4.2	-5.1	-4.0	-3.9				-2.7	-3.2
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.3	-0.4	-1.2			-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	18.3			20.3	21.1	22.0	21.9	21.7	21.3				19.3	18.3
En pourcentage des exportations	52.5			59.8	64.1	65.3	64.3	61.9	61.6				59.7	66.7
VA de la dette extérieure CGE	16.5			17.8	18.4	19.2	19.0	18.7	18.2				16.6	16.7
En pourcentage des exportations	47.3			52.4	56.0	57.0	55.6	53.3	52.8				51.3	60.6
En pourcentage des recettes publiques	87.6			88.8	85.1	90.2	88.8	87.6	85.3				77.8	78.1
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	2.9	3.1	5.0			4.3	3.9	3.9	4.1	4.1	4.0				3.1	3.0
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.9	3.1	5.0			4.3	3.9	3.9	4.1	4.1	4.0				3.1	3.0
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	6.4	5.7	9.3			7.4	5.9	6.1	6.5	6.5	6.5				4.7	3.8
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.8	0.6	0.6			0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6				0.7	1.8
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.5	6.2	10.4			6.5	5.1	4.0	5.3	4.6	4.7				4.8	5.2
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.9	5.3	5.0	5.0	2.3	4.8	5.0	5.2	5.3	5.4	5.6			5.2	6.0	6.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	0.0	-14.2	2.2	2.0	10.1	2.8	5.9	2.1	2.2	2.3	3.2			3.1	4.0	4.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.6	1.6	1.7	1.1	0.7	2.0	2.2	2.0	1.9	1.8	1.7			1.9	1.4	1.4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-9.5	-17.5	3.2	7.3	14.2	4.7	7.8	10.1	8.7	10.9	7.3			8.3	9.1	4.2
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-7.8	-8.5	0.7	8.2	15.5	2.7	8.1	7.2	6.4	7.6	7.0			6.5	9.5	8.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	8.7	51.0	51.0	50.9	46.1	46.7			42.4	45.4	43.7
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.3	19.7	18.9			20.0	21.7	21.3	21.4	21.3	21.3				21.3	21.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.4	0.3	0.4			0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5				0.8	2.0
<i>dont : dons</i>	0.1	0.1	0.1			0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3				0.5	1.3
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.3	0.2	0.2			0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2				0.3	0.7
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			5.7	6.3	6.7	5.7	5.5	5.5				5.4	5.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			55.6	73.6	72.9	78.8	76.8	77.6				77.1	76.3
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4.6	4.1	4.4			4.8	5.3	5.7	6.1	6.6	7.2				11.7	30.9
Croissance du PIB nominal en dollars	5.9	-9.7	7.3			7.8	11.2	7.4	7.6	7.9	9.0			8.5	10.2	10.2
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	0.7			0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.3				1.9	5.1
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			4.2	2.0	2.2	1.1	1.2	1.2			2.0	1.5	1.8
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.2	0.2	0.2			0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3				0.6	1.6
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	15.7			16.9	17.6	18.3	18.1	17.8	17.4				15.8	15.8
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	41.2			45.5	48.8	49.4	48.7	46.6	46.3				44.3	51.0
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	4.4			3.8	3.4	3.4	3.6	3.6	3.5				2.7	2.5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit de dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Togo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2017-2037

(en pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	18	18	19	19	19	18	17	17
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	18	20	22	24	27	30	45	72
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	18	20	22	22	23	23	24	27
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	18	19	20	20	20	19	17	17
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	18	21	27	26	26	25	22	18
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	18	21	25	24	24	23	21	21
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	18	22	27	27	26	25	22	18
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	18	24	33	32	31	30	26	21
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	18	26	27	26	26	25	23	23
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	52	56	57	56	53	53	51	61
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	52	60	66	71	77	86	138	263
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	52	60	65	65	65	66	73	97
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	52	56	57	56	53	53	51	60
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	52	74	110	106	101	100	92	90
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	52	56	57	56	53	53	51	60
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	52	68	81	78	74	73	67	66
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	52	71	97	94	89	88	81	79
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	52	56	57	56	53	53	51	60
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	89	85	90	89	88	85	78	78
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	89	92	104	114	127	140	210	339
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	89	91	102	104	107	107	111	125
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	89	87	95	93	92	89	81	82
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	89	97	127	124	121	118	102	85
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	89	98	116	114	112	109	99	100
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	89	103	128	125	122	118	102	85
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	89	111	153	149	146	141	122	101
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	89	119	126	124	122	119	108	109

Tableau 1b. Togo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2017–37 (suite)

(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	4	4	4	4	4	4	3	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	4	4	4	4	5	5	5	12
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	4	4	3	4	4	4	4	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	4	4	4	4	4	4	3	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	4	4	6	6	6	6	5	5
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	4	4	4	4	4	4	3	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	4	4	4	5	5	4	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	5	6	5	4	4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	4	4	4	4	4	4	3	3
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	7	6	6	6	7	6	5	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	7	6	6	7	8	8	8	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	7	6	5	6	6	6	6	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	7	6	6	7	7	7	5	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	7	6	6	7	8	7	6	5
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	7	7	8	8	9	8	6	5
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	7	6	7	7	8	7	6	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	7	6	8	9	9	9	7	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	7	8	9	9	9	9	7	5
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	42	42	42	42	42	42	42	42

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2a. Togo : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014-37 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimation					Projections					2019-33		
	2014	2015	2016	Moyenne	Écart type	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne	2027	Moyenne
Dette du secteur public 1/	65.1	75.6	81.5			77.3	74.4	70.2	66.7	63.0	58.9	54.7	50.2	45.7	42.9		41.6	38.4
<i>dont : libellée en devises</i>	17.3	21.2	20.4			21.0	23.4	26.1	26.6	26.8	26.6	26.4	26.2	26.0	25.9		25.8	26.3
Variation de la dette du secteur public	9.4	10.5	6.0			-4.2	-2.9	-4.3	-3.5	-3.7	-4.2	-4.2	-4.4	-4.5	-2.8		-1.3	-0.4
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.3	6.2	5.0			-4.1	-2.4	-5.1	-4.0	-3.7	-4.2	-4.5	-4.8	-4.8	-3.2		-1.6	-0.4
Déficit primaire	5.5	6.8	7.1	4.1		2.3	-0.2	0.0	-3.5	-2.1	-2.0	-2.1	-2.1	-2.1	-0.5	-1.7	1.0	2.2
Recettes et dons	20.7	22.1	21.7			25.3	25.6	25.4	25.5	25.4	25.4	25.4	25.4	25.4	25.4		25.4	25.4
<i>dont : dons</i>	2.3	2.3	2.9			5.3	3.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1		4.1	4.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	26.1	28.9	28.8			25.1	25.6	21.9	23.4	23.4	23.3	23.3	23.3	23.3	24.9		26.4	27.6
Dynamique automatique de la dette	-0.2	-0.6	-2.1			-4.0	-2.4	-1.7	-2.0	-1.7	-2.1	-2.4	-2.7	-2.7	-2.6		-2.6	-2.6
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.7	-2.8	-2.8			-1.9	-2.3	-1.6	-2.0	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-2.7	-2.6		-2.6	-2.6
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	1.4	0.5	0.8			1.8	1.4	2.1	1.5	1.6	1.3	0.9	0.4	0.1	-0.1		-0.1	-0.4
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.1	-3.3	-3.6			-3.7	-3.7	-3.7	-3.5	-3.4	-3.4	-3.2	-3.1	-2.8	-2.6		-2.4	-2.2
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.5	2.2	0.6			-2.0	-0.1	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex, recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	4.1	4.3	1.0			-0.1	-0.5	0.9	0.6	0.0	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4		0.3	0.0
Autres indicateurs de viabilité																		
VA de la dette du secteur public			77.7			74.1	69.4	63.3	59.1	54.9	50.5	46.0	41.4	36.7	33.8		32.4	28.7
<i>dont : libellée en devises</i>			16.5			17.8	18.4	19.2	19.0	18.7	18.2	17.7	17.3	17.0	16.8		16.6	16.7
<i>dont : extérieure</i>			16.5			17.8	18.4	19.2	19.0	18.7	18.2	17.7	17.3	17.0	16.8		16.6	16.7
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)																		
Besoin de financement brut 2/	20.6	27.7	19.6			9.7	9.4	6.8	12.6	13.6	12.1	9.2	8.8	8.8	9.1		9.1	8.7
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)			357.3			292.8	271.4	249.2	232.2	216.1	198.5	180.9	162.7	144.4	132.9		127.4	113.0
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)			411.9			370.0	320.5	297.1	276.7	257.6	236.6	215.7	194.0	172.1	158.4		151.8	134.7
<i>dont : extérieure 3/</i>			87.6			88.8	85.1	90.2	88.8	87.6	85.3	83.2	81.3	79.7	78.6		77.8	78.1
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	73.3	94.7	57.8			39.1	37.0	40.3	57.5	61.4	56.0	44.7	44.4	42.9	37.7		31.7	25.5
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	82.6	105.9	66.6			49.4	43.7	48.0	68.6	73.2	66.8	53.3	52.9	51.1	44.9		37.8	30.4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-3.9	-3.7	1.1			4.0	2.9	0.8	1.4	1.6	2.0	2.1	2.3	2.4	2.3		2.3	2.6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																		
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.9	5.3	5.0	5.0		2.3	4.8	5.0	5.2	5.3	5.4	5.6	5.8	6.0	6.0	5.2	6.0	6.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.7	1.7	1.9	1.1		0.7	2.2	2.4	2.3	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6	2.1	1.6	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.0	1.5	1.8	-0.1		3.6	2.7	2.2	4.0	3.6	4.7	4.6	4.3	3.5	3.0	2.7	3.7	2.7
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	11.1	13.4	3.2	2.6		7.9	-10.4											
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-0.1	2.7	2.4	2.9		3.4	0.9	1.5	1.6	2.0	2.7	3.2	3.6	3.8	4.0	2.0	4.0	4.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	8.0	16.3	4.9	3.0	5.4	-8.6	6.8	-9.8	12.3	5.5	5.1	5.9	6.0	6.0	13.3	1.9	12.4	6.0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)						8.7	5.10	5.10	5.09	46.1	46.7	46.1	45.9	45.7	45.6	42.4	45.4	43.7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Dette brute, secteur public non financier.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2b. Togo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2017–37

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	74	69	63	59	55	50	32	29
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	74	72	72	72	72	71	65	60
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	74	69	66	63	60	56	39	20
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	74	70	64	60	57	53	37	42
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2020	74	71	67	64	60	56	39	38
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2021	74	74	75	70	65	60	39	32
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	74	74	75	70	66	61	41	36
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	74	76	68	63	59	53	33	27
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	74	77	70	66	61	56	36	31
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	293	271	249	232	216	198	127	113
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	293	283	282	282	281	279	254	228
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	293	271	258	246	234	221	154	78
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	293	273	252	237	222	206	146	164
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2020	293	278	263	248	234	218	153	148
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2021	293	290	295	275	257	236	154	126
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	293	289	294	276	259	239	162	142
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	293	297	270	249	231	210	129	106
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	293	299	276	258	240	221	143	121
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	39	37	40	58	61	56	32	25
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	39	37	41	60	67	64	46	38
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	39	37	40	58	63	58	35	22
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	39	37	41	58	63	57	34	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2020	39	38	42	60	65	59	35	29
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2021	39	37	41	61	68	62	34	27
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	39	37	42	62	68	63	35	29
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	39	38	42	60	64	59	34	28
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	39	37	41	61	65	60	33	26

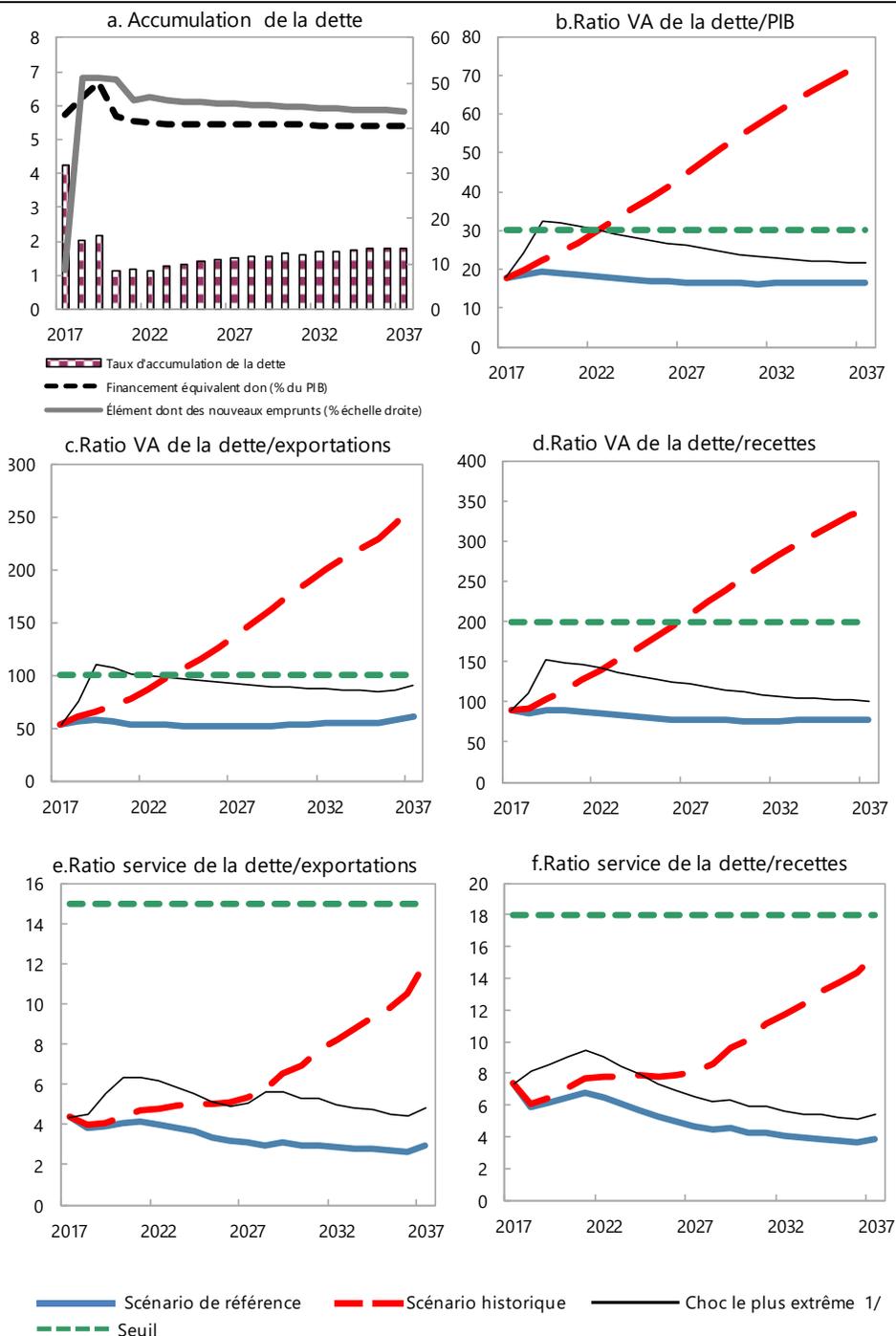
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

Graphique 1. Togo : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2017-37 1/

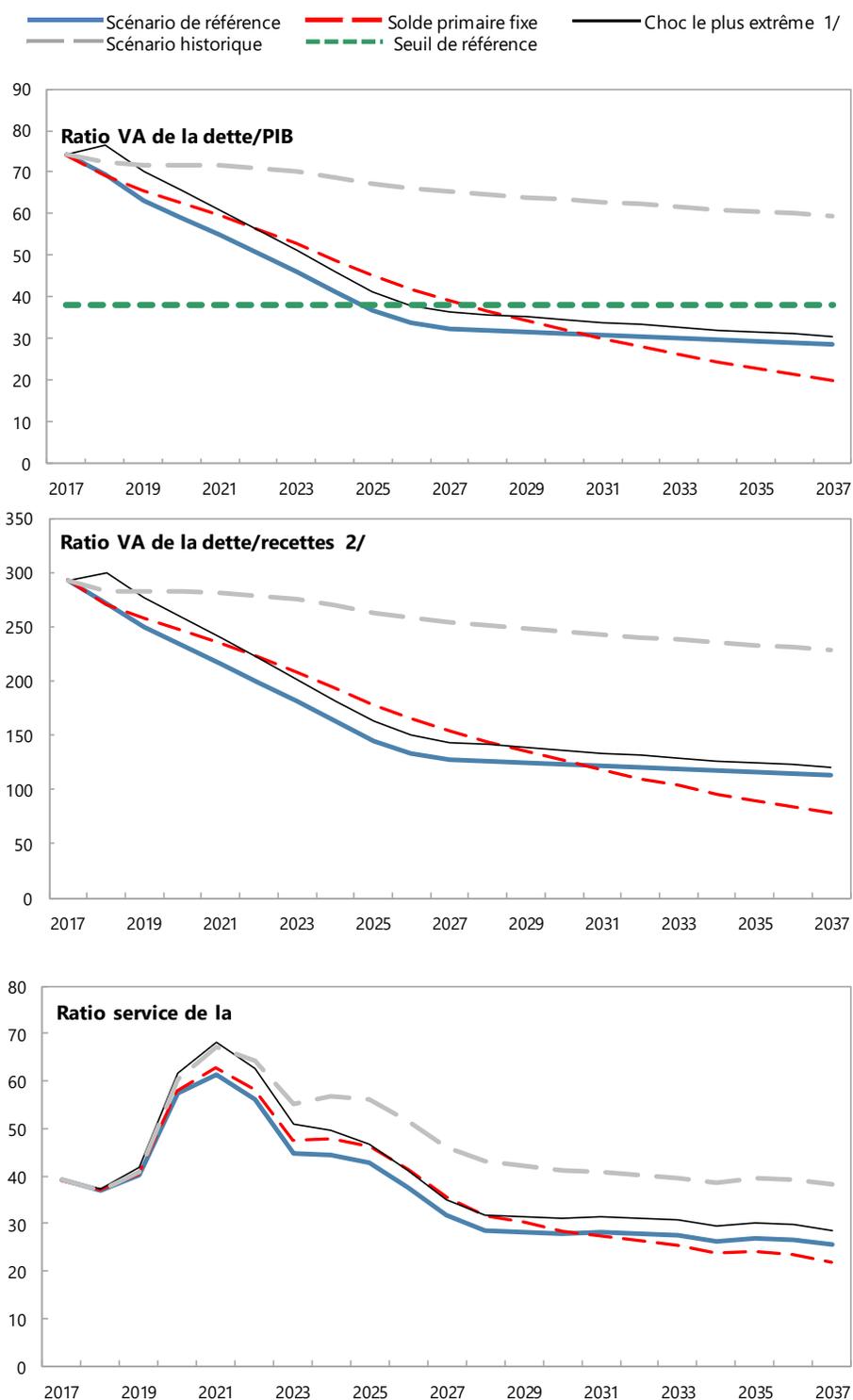
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Togo : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2017–37 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Appendice I. Lettre d'intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

RÉPUBLIQUE DU TOGO
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU MINISTRE

N°...../MEF/CAB/

Lomé, le 29 novembre 2017

À

Mme Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le gouvernement sollicite la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) sur la base de la mise en œuvre satisfaisante du programme. Nous avons rempli tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2017 alors que les deux objectifs indicatifs pour fin juin 2017 n'ont pas été atteints. Quatre des cinq repères structurels pour fin juin et fin septembre 2017 ont été atteints. Nous avons également accompli les mesures préalables. Le gouvernement sollicite également la modification de l'objectif indicatif du plancher des recettes budgétaires globales pour fin décembre 2017.

2. Nous avons engagé de manière très déterminée l'assainissement des finances publiques qui est prévu dans notre programme appuyé par l'accord FEC. Nous avons mis fin au financement non orthodoxe des dépenses d'investissement, qui avait conduit à une forte accumulation de la dette publique au cours des dernières années. Par ailleurs, nous avons accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de notre programme de réformes structurelles, notamment en ce qui concerne les administrations des impôts et des douanes, ainsi que la gestion de la dette et des finances publiques. Nous renforçons les vérifications et les contrôles des éventuelles fraudes fiscales; nous réorganisons la gestion de la dette et nous vérifions les arriérés de l'État. La restructuration des deux banques d'Etat en difficulté a été retardée, mais des mesures sont prises en vue de finaliser le processus.

3. Le gouvernement a adopté un collectif budgétaire 2017 conforme au plancher du solde primaire et au plafond du financement intérieur qui sont prévus dans le programme ; nous

continuons à maîtriser les dépenses d'investissement, tout en fournissant des efforts pour rembourser les arriérés. Nous continuerons de recentrer notre politique économique sur une croissance durable et inclusive au moyen de dépenses sociales ciblées et d'investissements financés de manière durable. Le gouvernement est également déterminé à poursuivre l'assainissement des finances publiques en 2018 afin de réduire la dette publique. Le gouvernement a adopté le budget 2018 conforme aux grandes lignes du programme appuyé par la FEC, tout en tenant compte des contraintes plus restrictives sur le plan intérieur et extérieur. Tout en apurant les arriérés intérieurs, nous mettrons en place un mécanisme pour éviter une nouvelle accumulation d'arriérés. Nos actions feront en sorte que le Togo respecte les critères de convergence régionaux et contribue à l'effort déployé de manière concertée par les pays de l'UEMOA pour reconstituer les réserves régionales.

4. Dans le cadre de la poursuite du programme, nos réformes structurelles pour le premier semestre de 2018 porteront principalement sur six repères structurels liés à : i) l'adoption par le Ministère de l'économie et des finances d'un plan de restructuration détaillé pour les deux banques publiques (février 2018) ; ii) la réduction des dossiers en transit douanier non apurés (juin 2018) ; iii) la fermeture de certains comptes d'entités publiques dans des banques commerciales et le transfert du solde au compte unique du Trésor (juin 2018) ; iv) la publication, à l'intention des services financiers des entités publiques, de circulaires incluant des directives pour éviter l'accumulation d'arriérés (juin 2018) ; v) l'établissement de directives pour n'inclure dans la loi de finances 2019 que des projets d'investissement qui sont sélectionnés à la suite d'analyses coûts-avantages (reporté à juin 2018), et vi) la finalisation des transferts juridiques dans le cadre de la restructuration des deux banques publiques en difficulté (reporté à juin 2018).

5. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Cependant, nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Nous consulterons le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons au FMI les informations qu'il pourrait demander en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre politique économique et financière. Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du protocole d'accord technique ci-joints.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma très haute considération.

Ministre de l'économie et des finances

/s/

Sani Yaya

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

1. Le présent Mémoire fournit des informations sur les évolutions économiques récentes, rend compte des réalisations dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et décrit les politiques futures des autorités. Il fait le point des critères de performance et des repères structurels à fin juin et fin septembre 2017 puis fixe les objectifs pour fin mars et fin juin 2018.

ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RECENTES

2. L'activité économique est estimée avoir enregistré une croissance d'environ 5 % en 2017 accompagnée d'un faible niveau d'inflation. Après une forte expansion au second semestre 2016, les crédits accordés par les banques commerciales sont restés globalement stables au premier semestre 2017. La consommation d'électricité s'est accrue de 11,2 % en mai 2017 (en glissement annuel). Le trafic au port et à l'aéroport a également augmenté, principalement grâce à l'activité de transbordement. Toutefois, on note quelques signes de fragilité de l'économie. En effet, le chiffre d'affaires de certaines grandes entreprises aurait stagné au premier semestre 2017, notamment dans le secteur de la construction. La balance commerciale s'est améliorée au premier trimestre de 2017, en comparaison avec le trimestre précédent, du fait de la conjonction de la baisse des importations et l'accroissement des exportations. Les données préliminaires pour le deuxième trimestre 2017 indiquent une légère détérioration de la balance commerciale, par rapport au premier trimestre 2017. Le taux d'inflation moyen global à fin septembre était de -0,6 % (en glissement annuel) et de -0,8 % (mensuel), du fait principalement de la baisse des prix des produits alimentaires. Le taux de l'inflation sous-jacente, à l'exclusion des prix des produits alimentaires et du transport, était de 1 % (en glissement annuel).

3. Nous avons entamé l'assainissement des finances publiques prévu dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit. Nous avons considérablement réduit les dépenses d'investissements publics en mettant un terme aux préfinancements des projets d'investissement, qui avaient occasionné une forte augmentation de la dette publique ces dernières années. Dans la période allant de 2013 à 2016, le solde budgétaire primaire s'est établi en moyenne à un déficit d'environ 6 % du PIB par an, avec un préfinancement d'investissement moyen d'environ 3,4 % du PIB par an. Au cours du premier semestre 2017, le solde budgétaire primaire a enregistré un excédent de 1,4 % du PIB.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. Nous avons satisfait tous les critères de performance quantitatifs (CPQ) pour fin juin 2017, mais n'avons pu réaliser les deux objectifs indicatifs (OI). Les objectifs liés au solde intérieur primaire et au financement intérieur net de l'État ont été réalisés avec des marges importantes. Le plafond zéro fixé pour les CPQ ci-après a également été respecté : non-accumulation d'arriérés sur la dette

publique extérieure, les dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les garantis par l'État octroyés pour des prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services, et les garanties par l'État pour des préfinancements bancaires des projets d'investissement publics. L'objectif indicatif pour les recettes budgétaires globales a été manqué de très peu. Les dépenses sociales ont, quant à elles, été largement en-deçà des objectifs visés.

5. Les résultats positifs que nous avons obtenus dès le début du processus d'assainissement des finances publiques se sont traduits par un dépassement de 2,2 points de pourcentage du PIB des prévisions du solde budgétaire primaire intérieur à fin juin 2017. Cette consolidation a été réalisée en agissant sur les dépenses intérieures primaires, qui ont été contenues au-delà de la trajectoire du programme de 2,2 points de pourcentage du PIB. Cette forte compression des dépenses a touché tant les dépenses courantes primaires que les dépenses en capital financées sur ressources intérieures. Ce profond assainissement des finances publiques s'est traduit par une réduction significative du financement intérieur net d'environ 3,5 points de pourcentage du PIB. Au lieu d'un emprunt intérieur programmé d'environ 2,5 % du PIB, nous avons réussi à réduire notre passif d'environ 1 point de pourcentage du PIB.

6. Tous les critères de performance quantitatifs à plafond zéro, qui visent à améliorer la soutenabilité de notre dette, ont été respectés. Le gouvernement s'est abstenu de contracter ou de garantir des dettes extérieures nominales non concessionnelles. Il a cessé de fournir des garanties sur le préfinancement bancaire des investissements publics et des garanties de prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services. Les garanties antérieures dans le cadre des accords de préfinancement, qui sont devenues des dettes publiques après la substitution au débiteur, ont été remplacées par un financement à des conditions plus favorables. Nous avons continuellement honoré nos obligations de dette extérieure.

7. Bien que les objectifs indicatifs n'aient pas été atteints, la contre-performance ne découlait pas d'une intention de politique économique du gouvernement. Les recettes budgétaires totales ont enregistré une légère contre-performance. L'Office togolais des recettes intensifie les mesures de recouvrement des recettes. Les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures ont diminué d'environ 0,4 point de pourcentage du PIB, en deçà de la cible. Ce déficit peut être dû à l'insuffisance de notre système d'information actuel à présenter de façon détaillée l'information budgétaire. Nous déploierons tous les efforts nécessaires pour renforcer notre capacité de traitement des données. Il convient de noter que le solde primaire global a dépassé les projections d'environ 4 points de pourcentage du PIB et que les emprunts concessionnels ont diminué d'environ 1 point de pourcentage du PIB.

8. Nous avons réalisé quatre des cinq repères structurels pour fin juin et fin septembre 2017. L'administration fiscale a achevé la vérification de 30 % des recettes auxquelles l'État a renoncé du fait des exonérations de droits de douane en 2016, grâce à un programme de vérification après dédouanement. Le Ministère de l'Economie et des Finances a également élaboré une méthodologie pour identifier et vérifier les arriérés intérieurs. Un décret a été signé pour renforcer la gestion de la dette, avec l'assistance technique du FMI. Les arriérés du gouvernement ont été

audités par une société privée indépendante. Le repère structurel concernant la restructuration des deux dernières banques à capitaux publics en difficulté n'a pas été entièrement réalisé, mais nous sommes en train de faire des progrès et de prendre des mesures correctives.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2017-2018

Cadre macroéconomique

9. Même si les prévisions de croissance pour 2018 et à moyen terme peuvent être légèrement plus faibles que prévu, les activités économiques devraient rester saines. La modernisation des infrastructures publiques ces dernières années donnera vraisemblablement un appui à la productivité et stimulera les investissements privés. Le financement extérieur concessionnel des investissements publics par les partenaires financiers internationaux devrait également enregistrer une hausse. Cela devrait compenser l'impact négatif de l'assainissement prononcé des finances publiques. L'inflation devrait demeurer bien ancrée dans le cadre de la politique régionale de l'UEMOA. Le solde du compte courant extérieur s'améliorera au fur et à mesure que le gouvernement réduira les importations liées aux investissements publics.

Politique budgétaire

10. Le gouvernement est déterminé à atteindre, en 2017, la cible de solde primaire prévue dans le cadre de notre programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Au regard des résultats budgétaires que nous avons réalisés à fin juin 2017, nous sommes confiants que les cibles fixées pour fin décembre, à savoir un déficit primaire de 2,7 % du PIB, sont bien à notre portée. Notre politique sera fondée principalement sur la poursuite de la maîtrise des dépenses d'investissement, qui ont connu une forte hausse au cours des dernières années, et le renforcement du recouvrement des recettes. Nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires au cas où il y aurait des indications que les cibles pourraient ne pas être atteintes. Nous veillerons à ce que les dépenses sociales prioritaires ne soient pas affectées négativement par l'assainissement des finances publiques.

11. Le gouvernement reste également déterminé à poursuivre en 2018 la consolidation budgétaire impulsée pour garantir la viabilité de la dette, compte tenu de la forte augmentation de la dette enregistrée ces dernières années. Par conséquent, le gouvernement vient d'adopter le budget pour 2018 conformément au programme appuyé par la FEC. Comme prévu initialement dans notre programme d'ancrage budgétaire, nous prévoyons de réaliser un déficit primaire (base caisse) de 0,2 % du PIB. Cet ajustement nous permettra de nous préparer en vue d'atteindre notre cible d'excédent primaire de 2 % du PIB en 2019. Cet excédent primaire envisagé situerait la dette publique, y compris la dette des entreprises publiques, sur une nette trajectoire baissière, la faisant passer de 81,5 % du PIB en 2016 à 70,2 % du PIB à fin 2019. Le maintien de l'excédent primaire de 2 % du PIB dans la période post-programme ramènerait la valeur actuelle nette de la dette publique en deçà du seuil de référence relatif au risque de surendettement public global de 38 % du PIB d'ici 2025.

12. Afin de satisfaire aux contraintes plus serrées sur le plan intérieur et extérieur, nous avons modulé la composition de l'ajustement budgétaire de façon à compter davantage sur des mesures portant sur les recettes budgétaires. Les taux réduits de TVA introduits dans la loi de finances gestion 2017 ne seront pas reconduits dans la loi des finances gestion 2018. Une taxe sur le chiffre d'affaire des sociétés de télécommunications, déductible de l'Impôt sur les sociétés (IS), sera intégrée dans la loi des finances gestion 2018. Une Direction du Renseignement et de l'Analyse des Risques (DRAR) et une Direction de la Facilitation (DF) seront aussi créées. S'agissant des dépenses, nous poursuivrons la maîtrise des dépenses financées sur ressources intérieures et déploierons des efforts pour obtenir des prêts concessionnels extérieurs, dans les limites définies par le programme. Ces mesures créeront de l'espace budgétaire pour financer des transferts pour les dépenses sociales.

13. Nos politiques décrites ci-dessus soutiendront les politiques régionales approuvées par les pays membres de l'UEMOA. Ces politiques permettront de faire en sorte que le Togo respecte les critères de convergence régionaux. Elles contribueront aux efforts conjoints des pays de l'UEMOA visant à reconstituer les réserves régionales de change.

Gestion des finances publiques et institutions

14. Nous prévoyons de réorganiser le Ministère de l'Économie et des Finances. Les éléments essentiels de cette réforme seront les suivants : i) renforcement de la Direction de la dette ; ii) renforcement de la Direction du budget en englobant la préparation et le suivi du budget, ainsi que les cadres budgétaires à moyen terme ; et iii) mise en place d'une unité de politique fiscale chargée de définir la politique fiscale et ses impacts budgétaires. Un décret a été adopté pour mettre en œuvre cette réorganisation (repère structurel pour décembre 2017).

15. Nous intensifierons nos efforts pour tirer pleinement parti de la modernisation des textes et des procédures entreprise par l'Office Togolais des Recettes (OTR). Nous publierons, à cet effet, tous les textes d'application de la loi régissant l'autorité fiscale pour doter l'OTR du cadre juridique nécessaire pour lui donner les moyens d'exercer pleinement sa mission. Un contrat de performance est régulièrement signé entre le Président du Conseil d'Administration et le Commissaire Général de l'OTR. En ce qui concerne la fiscalité intérieure, nous élargirons l'assiette fiscale en effectuant un recensement général des contribuables. Nous améliorerons ainsi la consolidation du fichier des contribuables en procédant à un tel inventaire des impôts et à un enregistrement plus rigoureux des opérateurs économiques. Nous intensifierons la lutte contre l'évasion fiscale, qui débutera par la résolution des cas d'évasion potentiels déjà détectés dans des secteurs économiques spécifiques. Nous mettrons en place des contrôles et d'autres initiatives appropriées pour détecter et imposer les déclarations inexactes et les évasions potentielles dans les secteurs suivants : phosphate, clinker, ciment et fer (repère structurel pour fin décembre 2017). La récente révision de la segmentation des contribuables sera mise en œuvre. Le consentement volontaire à l'impôt sera encouragé en améliorant les procédures fiscales et les services aux contribuables en fonction de leur catégorie et de leurs caractéristiques.

16. En ce qui concerne les douanes, nous nous appuyerons sur les résultats du récent audit des exonérations de droits de douane pour nous attaquer aux irrégularités identifiées. Nous améliorerons l'automatisation en réduisant les procédures manuelles et les transactions en espèces. Nous vérifierons, en particulier, l'intégralité du traitement automatisé du dédouanement depuis l'arrivée des marchandises jusqu'à leur sortie et inclurons dans SYDONIA WORLD toutes les étapes qui n'y sont pas traitées. Nous améliorerons l'évaluation des importations et contrôlerons les exonérations fiscales, grâce à une meilleure analyse des risques ainsi qu'à un audit et à un contrôle efficaces et transparents. Nous limiterons le recours au dédouanement en procédure d'urgence et interdirons le recours à cette procédure pour les marchandises importées qui ont déjà excédé la période normale de dédouanement. Pour régler la question de l'utilisation abusive des régimes de transit, nous réduirons le stock de dossiers de transit non apurés de 60% (repère structurel de juin 2018). Nous renforcerons les synergies entre le Commissariat des Impôts et celui des Douanes et Droits Indirects en améliorant l'échange d'informations et en prenant avantage de l'interconnexion de leurs systèmes informatiques (SYDONIA WORLD et SGIO).

17. Le gouvernement continuera de s'abstenir de garantir tout nouveau préfinancement bancaire pour les investissements publics (critère de réalisation). Nous adopterons un budget pour l'exercice 2018 compatible avec le programme appuyé par le FMI. Nous renforcerons la préparation et la sélection des projets à travers la conception et la mise en œuvre de nouvelles méthodologies d'ici fin juin 2018. Sur cette base, nous inclurons dans le cadre budgétaire à moyen terme et les budgets annuels, à partir du budget 2019, uniquement les projets d'investissement sélectionnés suite à des analyses coût-bénéfice ou coût-efficacité (repère structurel pour juin 2018).

18. Nous renforcerons les cellules spécialisées afin d'améliorer la préparation, la sélection et le suivi de l'exécution des projets d'investissement public en vue d'accroître leur efficacité. La cellule spécialisée (au sein de la Direction générale de planification et de développement du ministère du Plan) préparera et publiera un programme d'investissement public (PIP) pluriannuel complet en phase avec l'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre budgétaire à moyen terme, indiquant, pour chaque projet, le coût total de son cycle de vie, l'engagement annuel et la source de financement. La cellule élaborera également une méthodologie pour préparer et classer par ordre de priorité les projets d'investissement, qui serviront aux budgets futurs. La Direction actuelle chargée de l'exécution des investissements publics veillera à ce que tous les projets d'investissement respectent le processus de passation de marchés, que soient pleinement intégrés dans toutes les phases du processus budgétaire et à ce que les paiements en faveur du secteur privé soient effectués après vérification de l'achèvement des travaux. La Direction spécialisée préparera un rapport fournissant les résultats d'une évaluation ex ante et l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets d'investissement. À la fin de l'exercice budgétaire, la cellule préparera un rapport pour tous les grands projets achevés, fournissant les résultats d'une évaluation ex ante et ex post.

19. Tout en apurant les arriérés existants, nous mettrons en place un système complet visant à prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Un audit indépendant des arriérés intérieurs a été

réalisé (repère structurel pour septembre 2017). Le gouvernement élaborera un plan d'apurement des arriérés sur la base d'une priorisation de certains secteurs. Le critère de performance pour fin juin 2018 relatif au financement intérieur inclut un ajusteur pour permettre le paiement d'arriérés d'environ 2% du PIB. Des lettres circulaires aux services financiers de toutes les structures publiques donneront des directives pour prévenir l'accumulation d'arriérés (repère structurel pour juin 2018). Au minimum, les circulaires exigeront un plan d'engagement, prévoient la mise en place d'un système robuste d'établissement de rapports sur les dettes/sommes dues et préciseront que les contrats signés en dehors du circuit légal de la chaîne de dépense donneront lieu à des sanctions à l'encontre des fonctionnaires qui auront illégalement créé le passif. Les plans d'engagement des différentes structures publiques seront agrégés et révisés au niveau central conformément à un plan de trésorerie afin de prévenir l'accumulation d'arriérés.

20. Nous renforcerons la gestion de la trésorerie pour éviter les goulots d'étranglement dans l'exécution des dépenses liés à la tension de trésorerie, aider à prévenir l'accumulation d'arriérés et réduire les coûts des emprunts. À cette fin, nous présenterons aux services du FMI, d'ici fin décembre 2017, un plan de trésorerie annuel pour 2018, conformément au plan de passation des marchés publics de 2018 et au plan d'engagements trimestriels pour 2018 (repère structurel pour décembre 2017). Nous adopterons un plan annuel pour l'émission d'obligations en 2018 conforme au plan de trésorerie. En outre, nous fermerons 32 comptes des administrations publiques dans les banques commerciales et transférerons le solde sur le Compte unique du Trésor (CUT) en prenant en compte l'impact de ces transferts sur le système bancaire (repère structurel pour juin 2018). À cette fin, nous signerons avec la Banque centrale (BCEAO), un accord portant création du Compte unique du Trésor, y compris les comptes de l'Office Togolais des Recettes. Nous signerons également deux autres accords pour la fonction de caissier de l'État avec deux institutions à savoir, l'Union Togolaise de Banques et le Centre des Chèques Postaux.

Politiques d'emprunt et gestion de la dette

21. Le gouvernement reste déterminé à réduire la dette publique y compris la dette des entreprises publiques, à environ 70 % du PIB en 2019, afin de réduire les risques de surendettement global. Nous nous engageons à ne contracter ni garantir aucun nouvel endettement extérieur nominal à des conditions non concessionnelles (critère de performance continu) et à respecter un plafond en ce qui concerne la signature directe ou la garantie de dette extérieure nominale concessionnelle. Nos plans d'emprunt viseront à réduire les vulnérabilités liées à la dette et à éviter une accumulation excessive de la dette à court terme. Ils viseront également à tenir compte des risques de refinancement et des risques de change.

22. Nous avons cessé d'emprunter indirectement des banques dans le cadre du préfinancement des investissements publics. Ces mécanismes de préfinancement ont gagné rapidement en ampleur ces dernières années et ont été les principaux facteurs à l'origine de la flambée de la dette publique. Nous avons mis fin à ces pratiques depuis le début de l'année 2017 et nous nous

engageons à ne fournir aucune garantie de préfinancement bancaire des investissements publics ni de garanties de prêts intérieurs aux fournisseurs et entrepreneurs (critères de réalisation).

23. Nous renforcerons la gestion de la dette. Nous sommes en train de mettre en application le décret qui a été publié en vue de centraliser toutes les fonctions de gestion de la dette au sein d'une structure unique et d'organiser la cellule de gestion de la dette en la dotant d'un front office, d'un middle office et d'un back office ; nous renforçons notre capacité de comptabilisation/suivi de la dette et nous formons nos personnels. Nous sommes en train prendre les mesures nécessaires pour aligner le budget sur la stratégie d'endettement à moyen terme.

Politique dans le secteur financier

24. Nous avons pris des mesures importantes pour remédier aux faiblesses financières des deux dernières banques à capitaux publics, la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCL) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) suite à l'audit indépendant réalisé par un cabinet international. Nous avons désigné les experts chargés de conduire la fusion et la restructuration et avons officiellement informé la Commission bancaire et les conseils d'administration des deux banques. L'audit indépendant a suggéré six options de rapprochement: (i) fusion-acquisition (fusion absorption) par laquelle la banque forte (UTB) reprend la plus faible (BTCL); (ii) fusion-acquisition inversée (fusion absorption à l'envers) par laquelle BTCL reprend l'UTB; (iii) fusion type, résultant en la création d'une nouvelle entité (fusion réunion); (iv) la vente des principaux actifs et passifs de BTCL à UTB, suivie de la dissolution / liquidation de BTCL (cession); (v) transfert de la propriété de BTCL à UTB (fusion renonciation); et (vi) achat par le gouvernement des actions minoritaires dans BTCL suivies d'une fusion des deux banques (fusion simplifiée).

25. Nous nous baserons sur les résultats de l'audit et le plan initial pour concevoir et mettre en œuvre un plan de restructuration détaillé des deux banques en difficulté. Le coût pour le budget de la restructuration bancaire est estimé à environ 2-4 % du PIB. Le montant devra être calibré en fonction de divers paramètres tels que l'évaluation des actifs et des passifs. Compte tenu du degré de complexité de chaque option et de l'objectif de pleine participation de l'Etat, le gouvernement est enclin à adopter la dernière option consistant dans l'achat par le gouvernement des actions minoritaires dans BTCL, puis à fusionner les deux banques (fusion simplifiée).

26. Le plan de restructuration exhaustif sera basé sur les principes suivants: une capitalisation adéquate de la banque fusionnée et restructurée; pas de renflouement des actionnaires minoritaires; la minimisation des coûts pour l'État tout en préservant la stabilité financière; recouvrement efficace des créances en souffrance par une unité dédiée au sein de la banque; un mandat d'intérêt public clair et une gouvernance renforcée exempte d'ingérence politique; renforcement de la gestion et du contrôle interne de la banque fusionnée; élimination des activités à pertes; et mise en place des structures organisationnelle efficaces. Nous avons élaboré une ébauche détaillée du plan de restructuration, reflétant les principes ci-dessus (action préalable). Le plan complet de restructuration sera élaboré par le chef projet que nous

approuverons d'ici fin février 2018 ; si nécessaire, une demande d'agrément sera soumise à la commission bancaire de l'UMOA pour la création de la nouvelle banque (repère structurel février 2018). Le plan exhaustif devrait inclure des projections financières démontrant la viabilité à long terme. Nous achèverons d'ici juin 2018 les transferts juridiques requis dans le cadre du plan de restructuration au moindre coût possible pour le gouvernement (repère structurel reporté pour fin juin 2018). En outre, nous nous engageons à renforcer l'application des réglementations prudentielles et à se conformer dans les délais aux décisions de la commission bancaire de l'UMOA.

Réformes structurelles et croissance inclusive

27. Nous élaborerons un plan pour remédier aux principales faiblesses identifiées dans les indicateurs du *Doing Business* et un plan visant à renforcer la concurrence dans certains secteurs fermés de l'économie. Le premier comprendra des mesures visant à améliorer l'accès à l'électricité, l'accès au crédit bancaire, à faciliter le paiement des impôts, ainsi que l'obtention d'un permis de construire. Nous améliorerons également l'enregistrement des titres de propriété et le cadre juridique afin que ces derniers puissent servir de garanties pour les prêts aux petites et moyennes entreprises. Le plan d'ouverture des secteurs clés inclura les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des mines.

28. Nous continuerons à recentrer nos politiques sur la croissance durable et inclusive à travers des dépenses sociales ciblées et des investissements financés durablement dans le cadre de programmes tels que le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables –(PAPV). Nous établissons un plancher sur les dépenses sociales financées sur le marché intérieur, en particulier pour les projets qui ont un impact élevé sur la réduction de la pauvreté (objectif indicatif). Le gouvernement a l'intention de renforcer le suivi des dépenses sociales et d'améliorer le ciblage des programmes sociaux. Un système de suivi des dépenses sociales sera mis en place pour mieux cibler les groupes les plus vulnérables de la population.

29. La mise en œuvre de la Stratégie de relance de la croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) prend fin en 2017. Dans ce contexte, le Gouvernement a commencé le processus d'élaboration du Plan National de Développement (PND) comme référentiel des interventions de l'Etat et de ses partenaires sur la période 2018-22. Le PND s'appuyant sur le projet de société du chef de l'Etat, la vision Togo 2030 et les engagements régionaux et internationaux auxquels le Togo a souscrit. Ce plan se décline en cinq axes stratégiques à savoir: i) la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du bien-être social; ii) la promotion d'une croissance économique durable et inclusive; iii) le renforcement du potentiel des secteurs à forte croissance; iv) la gestion durable de l'environnement et la réduction des inégalités entre les régions; et v) le renforcement de la gouvernance et de la paix.

SUIVI DU PROGRAMME ET DISPONIBILITE DES DONNEES

30. Le programme continuera de faire l'objet d'une revue semestrielle sur la base des critères de performance quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels (Tableaux 1 et 3). Les critères de performance sont proposés pour fin juin 2018 et les objectifs indicatifs pour fin mars 2018. Les critères de performance et les indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) ainsi que les variables d'ajustement appropriés. La deuxième et la troisième revues du programme sont prévues pour le plus tôt ou après respectivement le 15 mars 2018 et le 15 Septembre 2018.

31. Nous avons déployé des efforts et nous poursuivons le renforcement de nos capacités institutionnelles en vue d'assurer un suivi adéquat du programme. Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera le suivi technique du programme, produira des rapports d'étape trimestriels et assurera la liaison entre les structures nationales et les partenaires techniques et financiers. Il assurera également la coordination des besoins d'assistance technique.

32. Nous reconnaissons les faiblesses de notre système statistique et prenons des mesures correctives à cet égard. Nous réduirons les retards dans la production des comptes nationaux ; en améliorant la production des données préliminaires du PIB et renforcerons les effectifs au sein de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED). Nous avons accompli des progrès dans la compilation et la production des rapports budgétaires, en particulier du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Nous veillerons à ce que les prévisions budgétaires pour l'année suivante soient basées sur la prévision d'exécution budgétaire de l'année en cours.

33. Le gouvernement est convaincu que les politiques exposées dans le présent mémorandum sont à même de contribuer à réaliser les objectifs du programme économique. Il est toutefois disposé à prendre d'autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer le succès de ses politiques, après consultation avec le FMI. Au cours de la période d'exécution du programme, le gouvernement n'adoptera pas ou ne renforcera pas les restrictions sur les paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes. Il n'instaurera ni ne modifiera non plus les pratiques de taux de change multiples sans l'approbation préalable du FMI. Il ne conclura pas d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec les dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI ni n'instaurera ou ne renforcera les restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

Tableau 1. Togo : Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs

	Juin 2017 - Juin 2018 (milliards FCFA)						
	Fin juin 2017			Fin septembre 2017 ¹	Fin décembre 2017	Fin mars 2018	Fin juin 2018
	Critères de réalisation			Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation
	Cible	Réalisation	Réalisé/Non				
Critères de réalisation							
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher) ²	-19.0	43.0	Réalisé	8.4	13.4	-6.2	-12.4
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ^{3,4}	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (plafond) ^{2,5,6}	80.3	-17.4	Réalisé	157.8	31.6	51.4	75.7
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs							
Recettes budgétaires globales (plancher)	246.3	246.1	Non Réalisé	398.5	556.3	128.3	256.6
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	87.4	76.5	Non Réalisé	141.9	218.4	37.3	93.1
Pour mémoire							
Solde budgétaire global primaire (plancher) ^{2,6}	-70.2	39.5		-84.8	-75.6	-36.9	-81.1
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	49.6	14.6		88.8	138.0	21.0	52.7
Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.							
¹ Les réalisations à fin septembre 2017 ne sont pas encore disponibles.							
² Le critère de réalisation, les objectifs indicatifs et les postes pour mémoire seront ajustés en fonction du montant requis par la recapitalisation des deux banques. La date d'évaluation de fin décembre 2017 reflète des montant ajustés.							
³ Critère de réalisation continue.							
⁴ Cumulées depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.							
⁵ Selon le Protocole d'accord technique, le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport aux prévisions de financement des programmes extérieurs, avec un plafond de 10 milliards de FCFA.							
⁶ L'objectif indicatif du financement intérieur net pour fin mars 2018 et le poste pour mémoire concernant le solde budgétaire global primaire, de même que le critère de réalisation du financement intérieur net pour fin juin 2018 et le poste pour mémoire concernant le solde budgétaire global primaire seront ajustés à la hausse ou à la baisse en fonction des paiements des arriérés au cours de l'année, dans la limite du montant de l'ajusteur de 59,3 milliards FCFA. L'objectif indicatif pour fin mars 2018 et le critère de réalisation pour fin juin 2018, ainsi que les postes pour mémoire pour fin mars 2018 et fin juin 2018 sont déjà ajustés pour inclure des paiements partiels à l' hauteur de 29,7 milliards FCFA.							

Tableau 2. Togo : Repères structurels pour la première revue

Mesures	Justification	Délai de réalisation	Etat d'exécution
Élaborer une ébauche détaillée du plan de restructuration des deux banques publiques.	Assurer la stabilité financière et éviter des dépenses budgétaires supplémentaires à l'avenir.	Action préalable	Réalisé
Administration des recettes			
Vérifier 30 % des recettes auxquelles l'État a renoncé dans le cadre des exonérations au titre de l'année 2016 par le biais d'un programme d'audit post-dédouanement.	Renforcer l'évaluation des importations et le contrôle des exonérations douanières grâce à une meilleure analyse des risques, ainsi qu'à une inspection et un audit efficaces et transparents.	Fin juin 2017	Réalisé
Gestion de la dette			
Présenter une procédure pour identifier et vérifier les arriérés intérieurs.	Renforcer la gestion de la dette	Fin juin 2017	Réalisé
Renforcer la gestion de la dette en: i) centralisant tous les services de gestion de la dette en une unité ; ii) organisant l'unité du service de la dette en front, middle, et back offices.	Renforcer la gestion de la dette	Fin septembre 2017	Réalisé
Effectuer un audit indépendant des arriérés intérieurs.	Déterminer le montant exact des arriérés pour préparer un plan d'apurement.	Fin septembre 2017	Réalisé
Secteur financier			
A l'aune des constatations de la mission d'audit indépendant des deux banques publiques, approuver un plan de restructuration détaillé et assorti de délais. Si besoin est, soumettre à la Commission bancaire de l'UMOA une demande d'agrément pour la création d'une nouvelle banque.	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution à moindre coût.	Fin juin 2017	Non réalisé

Tableau 3. Togo : Repères structurels pour les 2^{ème} et 3^{ème} revues

Mesures	Justification	Délai de réalisation
Administration des recettes		
Mettre en œuvre les contrôle et autres initiatives appropriées pour détecter et sanctionner les déclarations inexactes et les évasions potentielles dans les secteurs suivants : phosphate, clinker, ciment et fer.	Élargir l'assiette fiscale en améliorant la discipline fiscale	Fin décembre 2017
Réduire de 60 % le nombre des dossiers en transit non apurés.	Améliorer le recouvrement des recettes	Fin juin 2018 (Proposition de repère structurel)
Gestion des finances publiques		
Signer un décret réorganisant le ministère de l'économie et des finances	Améliorer la politique et la gestion budgétaires	Fin décembre 2017
Ministère de l'économie et des finances : en collaboration avec l'Office Togolais des Recettes (OTR), soumettre un plan de trésorerie annuel pour l'exercice 2018 conforme au plan de passation de marchés et aux engagements trimestriels au titre de l'exercice 2018.	Améliorer la gestion de la trésorerie et empêcher l'accumulation d'arriérés.	Fin décembre 2017
Fermer 32 comptes des structures publiques dans les banques commerciales et transférer le solde de ces comptes vers le Compte unique du Trésor.	Améliorer la gestion de la trésorerie	Fin juin 2018 (Proposition de repère structurel)
Gestion de la dette		
Préparer un plan d'apurement des arriérés et transmettre des circulaires aux services financiers de toutes les structures publiques contenant des directives destinées à empêcher l'accumulation d'arriérés.	Mettre en place un système pour empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés	Fin juin 2018 (Proposition de repère structurel)
Gestion des investissements publics		
Adopter un budget pour l'exercice 2018 conforme au programme appuyé par le FMI.	Améliorer la viabilité des finances publiques.	Fin décembre 2017
Mettre en place des procédures d'ici fin décembre 2017, pour n'inclure dans le budget 2019 que les projets d'investissement sélectionnés suite à une analyse coût-avantages ou une analyse coût-efficacité.	Améliorer la gestion des investissements publics.	Fin juin 2018 (Proposition de report, date initiale fin décembre 2017)

Secteur financier		
Élaborer et faire approuver par le Ministre de l'économie et des finances un plan de restructuration exhaustif pour les deux banques publiques, et si nécessaire, soumettre à la commission bancaire de l'UMOA une demande d'agrément pour la création d'une nouvelle banque.	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution à moindre coût.	Fin février 2018 (Proposition de repère structurel)
Effectuer les transferts juridiques requis dans le plan de restructuration au moindre coût possible pour l'État.	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution à moindre coût.	Fin juin 2018 (Proposition de report, date initiale fin décembre 2017)

PIÈCE JOINTE II. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les repères structurels et quantitatifs ainsi que les critères de réalisation établis pour assurer le suivi du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de l'arrangement. Ce PAT précise également la périodicité et les dates limites de transmission des données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.
2. Sauf indication contraire, « État » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise. Il ne comprend aucune subdivision politique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute entité publique dotée d'une personnalité juridique distincte.
3. Sauf indication contraire également, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme étant des sociétés détenues majoritairement par le gouvernement et autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

I. DEFINITION DES TERMES

4. Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014¹.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

(y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

5. La dette publique comprend les obligations du gouvernement central et des entités publiques.

6. La dette intérieure est définie comme la dette contractée ou réglée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), tandis que la **dette extérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée dans une devise autre que le FCFA.

7. Une dette est considérée comme contractée aux fins du programme à partir du moment où un avis de « non-objection » est émis par la Cour suprême si cet avis est requis par la législation nationale. Lorsque ce n'est pas le cas, une dette sera considérée comme contractée à partir du moment où elle entre en vigueur.

II. CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

8. Aux fins du suivi du programme, les critères de réalisation quantitatifs (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 ; et les objectifs indicatifs pour fin mars 2018.

Les critères de réalisation quantitatifs (CR) comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur ;
- (b) un plafond de zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ;
- (c) un plafonnement du financement intérieur net ;
- (d) un plafond de zéro pour la prise ou la garantie par Etat de dettes extérieures nominales non concessionnelles ;
- (e) un plafonnement nul pour l'Etat garantissant les prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (f) un plafonnement de zéro des garanties de l'Etat sur le préfinancement bancaire des projets d'investissement publics.

Les objectifs indicatifs (OI) sont :

- (a) un plancher pour les recettes budgétaires globales ;
- (b) un plancher pour les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures.

A. Solde budgétaire primaire intérieur

Définition

9. **Le solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires globales, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par les bailleurs de fonds et les prêteurs. Les soldes des périodes de fin juin 2017 à fin décembre 2017 et à fin juin 2018 (critères de réalisation) et de la période de fin juin 2017 à fin mars 2018 (objectif indicatif) doivent être supérieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données sont tirées du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé chaque mois par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances (TOFE statistique). Le TOFE statistique sera établi par la Direction de l'Économie en étroite collaboration avec les régies financières et le Trésor. Les données fournies par la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme.

Délais de transmission

10. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire intérieur seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

B.Arriérés sur la dette publique extérieure

Définition

11. Le gouvernement n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure (critère de réalisation continu). Ce critère exclut les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la Dette publique.

C.Financement intérieur net

Définition

12. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État ; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État ; et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net des périodes de fin juin 2017 à fin décembre 2017 et à fin juin 2018 (critères de réalisation) et de la période de fin juin 2017 à fin mars 2018 (objectif indicatif) doivent être inférieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport au financement extérieur projeté du programme tel qu'indiqué au Tableau 1 ci-dessus, sous réserve d'un plafonnement à 10 milliards FCFA. Le critère de réalisation du plafond du financement intérieur net sera également ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des paiements des arriérés au cours de l'année 2018. L'ajustement global au financement intérieur net pour l'apurement d'arriérés au cours de l'année entière 2018 ne devra pas dépasser le plafond de 59,3 milliards FCFA ; le critère de performance pour fin juin 2018 inclut 29,7 milliards FCFA, une partie de l'ajusteur pour paiement d'arriérés.

13. Le crédit net du secteur bancaire à l'État est égal au solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires installés au Togo. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres démembrés de l'État comme les dépôts des projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours

des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

14. Le financement intérieur net non bancaire de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par les banques commerciales togolaises, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation sur les divers comptes de dépôt (y compris comptes de consignation) au Trésor et des comptes des amendes et condamnation à répartir ; iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris des créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) ; et les produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net, tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

15. Le financement non identifié est la différence entre le financement total (financement intérieur net plus financement exceptionnel) et le solde global sur base caisse (y compris dons et variation des arriérés).

16. Le crédit net du secteur bancaire à l'État est calculé par la BCEAO. Le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UMOA-Titre. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme. Les données sont communiquées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la direction de l'Économie au ministère de l'Économie et des Finances.

Délais de transmission

17. Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

18. Les détails concernant tout emprunt intérieur de l'État seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs et prestataires de services.

D. Dettes extérieures nominales non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

Définition

19. L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an (critère de réalisation continu). La dette extérieure non concessionnelle est définie comme l'ensemble des dettes ayant un élément de don inférieur à 35 % (<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>). Le niveau de concessionnalité des emprunts est calculé avec un taux d'actualisation de 5 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie préalablement au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires, aux bons du Trésor, et aux Sukuk et autres instruments émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » s'entend non seulement au sens qui lui est donné dans la définition au paragraphe 2 ci-dessus, mais également des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique et technique, des établissements publics à caractère professionnel, des établissements publics de santé, des collectivités locales, des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et des agences de l'État.

E. Emprunts intérieurs garantis par l'État à ses fournisseurs et prestataires de services

Définition

20. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (critère de réalisation continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

F. Garanties de l'État portant sur les préfinancements bancaires des investissements publics

21. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires pour des investissements publics (critère de réalisation continu). Dans un arrangement de préfinancement typique, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère de l'Economie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition d'État du paragraphe 2, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière, dont le gouvernement détient au moins 50% du capital) et les agences de l'État.

G. Recettes budgétaires globales

22. Les recettes budgétaires globales comprennent les recettes fiscales et non fiscales et n'intègrent pas les dons extérieurs, les recettes des agences autonomes et les produits de privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur base caisse.

23. Le recouvrement des recettes durant les périodes allant de fin juin 2017 à fin décembre 2017, à fin mars 2018 et à fin juin 2018, doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

24. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

H. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures

Définition

25. Les dépenses sociales totales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont calculées, pour chaque catégorie de dépenses courantes et des dépenses en capital (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital et financées sur ressources intérieures. Dans le contexte national, sont considérées comme dépenses sociales, les dépenses publiques qui sont orientées vers les secteurs sociaux à savoir : (1) le ministère de l'éducation : enseignements primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur pour ce qui concerne les bourses et allocations de secours : (i) les bourses sont attribuées aux étudiants de cas sociaux en parcours licence (article 21 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 1er du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (ii) les allocations de secours sont accordées aux étudiants reconnus comme relevant d'une catégorie défavorisée ou vulnérable (article 31 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 2 du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (2) le ministère de la Santé ; (3) le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation ; (4) Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; (5) Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Le ministère des Mines et de l'Énergie (projets de l'électrification rurale) ; (7) Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : il intervient dans le financement des actions de développement socio-économique de base à travers la réalisation des projets et infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain (écoles, centres de santé, points d'eau potable et d'assainissement de base, pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, électrification rurale et plus généralement accès à toutes les sources d'énergie) ; (8) le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources propres comprennent les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes les dépenses sociales financées par les dons ou les prêts spécifiques à un projet. Les données proviennent de la direction du Budget tirées du SIGFiP (du ministère de l'Economie et des Finances) et sont préparées à intervalle mensuel.

26. Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures pour les périodes allant de fin juin 2017 à fin décembre 2017, à fin mars 2018, à fin juin 2018 doivent être supérieures ou égales

aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données fournies par la Direction du Budget et la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

Délais de transmission

27. Les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois.



TOGO

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

30 novembre 2017

Rédigé par

Le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	5

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 octobre 2017

Statut : date d'admission : 1 août 1962; régime : article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	146,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	127,89	87,12
Position des réserves	18,98	12,90

Département des DTS :	Millions de DTS	% de la quote-part
Allocation cumulative nette	70,33	100,00
Avoirs	22,04	31,34

Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords au titre de la FEC	67,31	45,85

Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC ¹	5 mai 2017	31 déc. 2019	176,16	25,17
FEC ¹	21 avril 2008	26 juillet 2011	95,41	95,41
FEC ¹	16 sept. 1994	29 juin 1998	65,16	54,30

Projections des paiements au FMI²

(Millions DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Principal	4,11	17,76	11,04	7,48	1,76
Commissions/intérêts	0,07	0,31	0,31	0,31	0,31
Total	<u>4,17</u>	<u>18,06</u>	<u>11,34</u>	<u>7,79</u>	<u>2,07</u>

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>
Données du point de décision	Nov, 2008
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	282,00
dont : FMI (millions de dollars EU)	0,32
(Équivalent DTS en millions de dollars EU)	0,22
Date du point d'achèvement	Déc, 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	0,22
Aide intérimaire	0,08
Solde au point d'achèvement	0,14
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	0,01
Total des décaissements	0,22

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Évaluations des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'évaluation 2013 de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il en ressort que le dispositif de contrôle de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est resté solide et que, grâce à la mise en œuvre de la Réforme institutionnelle de l'UEMOA en 2010, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière et la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. En matière d'évaluation des sauvegardes, toutes les recommandations ont été mises en œuvre.

Régime de change

Le Togo, membre de l'UEMOA, a accepté les obligations au titre de l'article VIII, Sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI au 1^{er} juin 1996 et son régime de change n'impose aucune restriction aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un dispositif conventionnel de rattachement à l'euro.

La monnaie commune de l'union, le franc CFA, a été rattaché au franc français au taux de 1 FCFA pour 0,02 franc. A compter du 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 1 FCFA pour 0,01 franc. A compter du 31 décembre 1998, la parité est passée à l'euro au taux de 655,96 FCFA pour 1 euro.

Les différents aspects du régime de change ont également été abordés dans le rapport intitulé : «UEMOA : Politiques communes pour les pays membres» (Rapport du FMI No 14/84).

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

TOGO — APPENDICE STATISTIQUE

Octobre 2017

I. Évaluation des données pour les besoins de la surveillance

Généralités :

La communication des données est dans l'ensemble adéquate aux fins de la surveillance, mais des lacunes sur le plan de la qualité et des retards des données entravent l'analyse par les services du FMI.

- **Comptes nationaux** : ils sont établis sur la base de renseignements très limités avec seulement quelques enquêtes et des données rares sur l'agriculture primaire et les services du secteur privé. Les comptes nationaux sont publiés avec des retards considérables et ne sont disponibles qu'à intervalles annuels. L'année de référence pour le PIB à prix constants est 2007.
- **Statistiques de prix** : l'année de base pour l'IPC est 2008.
- **Statistiques du secteur des finances publiques** : les statistiques des finances publiques sont calculées à partir d'un système comptable et de communication des informations qui présente des faiblesses. Le suivi des arriérés publics est inadéquat sur le plan de l'exactitude et du retard des données. Les comptes du budget et de la dette du secteur public ne ventilent pas les titres émis par l'État selon qu'ils sont détenus par le secteur bancaire ou en dehors de ce secteur, qu'il s'agisse de stocks ou de flux. De même, il existe des retards considérables dans l'établissement et la diffusion et les données sur les entités publiques en dehors de l'administration centrale (budgétaire) sont limitées ou inexistantes.
- **Statistiques de la balance des paiements** : les données sont communiquées à une fréquence annuelle avec de longs retards. Les données correspondant à 2015 ont été publiées en juillet 2017. La couverture est incomplète et il existe des incohérences entre la PEG et les autres données de balance des paiements.

- **Données monétaires :** elles sont communiquées par la BCEAO et envoyées au Département Afrique dans les 45 jours. Le suivi par la BCEAO des comptes du secteur public détenus à la BCEAO et dans les banques commerciales est insuffisant.

Comptes nationaux :

Comme les autres pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Togo a commencé en fin 2002 à appliquer le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), à l'aide du logiciel ERETES. Les comptes nationaux pour la nouvelle année de base (2007) ont été achevés en 2012. En 2013, la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) a publié les chiffres du PIB des comptes nationaux couvrant la période 2000-2007. Respectivement en 2014 et 2015, les chiffres du PIB des comptes nationaux de 2009 et de 2010 ont été finalisés et publiés. L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), créé en février 2015, met actuellement en œuvre un plan, avec le soutien d'AFRITAC Ouest, destiné à éliminer d'ici à 2017 le retard dans l'établissement des comptes nationaux qui correspondent à la période 2011-15. Des progrès ont été réalisés sur ce front et les comptes nationaux jusqu'à 2013 compris ont été publiés au début 2017. Eu égard aux ressources limitées disponibles, les projets de préparation de comptes nationaux trimestriels ont été annulés afin de donner la priorité à l'élimination des retards de la publication des comptes nationaux et à la transition des comptes nationaux au SCN 2008.

Statistiques de prix :

Le panier de l'IPC a été révisé en 2010. La Commission de l'UEMOA, avec l'aide d'AFRISTAT et de la BCEAO, a commencé à réviser le panier harmonisé de l'IPC dans la région en 2008. La réforme visait à élargir les enquêtes de l'IPC et à mettre à jour les coefficients de pondération des différentes sous-composantes afin de tenir compte des habitudes de consommation. Conformément aux directives de l'UEMOA, l'INSEED établit un indice des prix à la consommation pour l'ensemble du pays. La collecte des premières observations a débuté en janvier 2015 et l'indice a été publié au début janvier lorsque la première variation sur 12 mois est devenue disponible.

Statistiques de finances publiques :

Les statistiques de finances publiques sont établies par le Ministère des Finances à partir des directions des douanes, des impôts et du Trésor et elles sont consolidées sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La nouvelle nomenclature budgétaire de l'UEMOA permet maintenant la classification économique et ministérielle des dépenses, une classification fonctionnelle étant en cours d'établissement. Le TOFE mensuel repose sur une combinaison de données administratives et comptables, et il est envoyé au Département Afrique du FMI dans un délai de deux mois. Les autorités ont inclus dans le stock de la dette les arriérés intérieurs audités jusqu'à la fin 2006, mais l'inclusion des arriérés plus récent a accusé un retard. Seules les données budgétaires de l'administration centrale sont communiquées aux fins de la

publication dans l'Annuaire des statistiques de finances publiques (GFSY); les données de finances publiques à fréquence élevée ne sont pas communiquées pour publication dans les Statistiques financières internationales. Dans le cadre des consultations de 2013 au titre de l'article IV, les autorités ont établi avec l'aide du Département des statistiques un tableau de passage qui permet de transposer les données du TOFE établies selon le Manuel des statistiques de finances publiques 1986 (MSFP 1986) en données établies selon le Manuel des statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001).

Statistiques monétaires et financières

Les données mensuelles pour le Togo, ainsi que pour les autres membres de l'Union monétaire ouest-africaine, sont diffusées régulièrement par la BCEAO dans un délai d'environ deux mois. Les données sur les taux débiteurs et créditeurs qui sont appliqués par les banques intérieures sont établies et disponibles chaque mois.

Statistiques du secteur extérieur :

Les statistiques de balance des paiements et les données sur la position extérieure globale sont établies sur la base des rapports bancaires, d'une enquête auprès des entreprises et des données douanières. Les statistiques sont établies selon les principes de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements. La banque centrale continue de chercher à mieux rendre compte du commerce informel notamment grâce à la cellule sous-régionale de rapprochement des échanges commerciaux au sein de l'UEMOA.

II. Normes et qualité des données

Le pays participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis novembre 2001. Les métadonnées sur le système statistique national, y compris les plans d'amélioration présentés au tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI, ont été mises à jour pour la dernière fois en décembre 2004.

Il n'y a pas de RONC disponible sur les données

Togo — Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance					
Variable économique	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ²	Fréquence de communication ²	Publication ²
Taux de change	Février 2017	10/2017	M	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires	08/2017	10/2017	M	M	M
Monnaie centrale	08/2017	10/2017	M	M	M
Monnaie au sens large	08/2017	10/2017	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/2017	10/2017	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/2017	10/2017	M	M	M
Taux d'intérêt	08/2017	09/2017	M	M	M
Indice des prix à la consommation	09/2017	10/2017	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administrations publiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administration centrale	07/2017	09/2017	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale	07/2017	09/2017	M	M	n.d.
Solde des transactions extérieures courantes	12/2015	07/2017	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	12/2015	07/2017	A	A	A
PIB/PNB	12/2014	07/2017	A	A	A
Dette extérieure brute	12/2015	07/2017	M	M	M
Position extérieure globale ³	12/2015	07/2017	A	A	A

¹ Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, organismes et institutions publics semi-autonomes, et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés et locales.

² Mensuel (M), Trimestriel (T), Journalier (J), Annuel (A), Irrégulier (I), Non disponible (n.d.)

³ Y compris les positions brutes de l'actif et du passif financier extérieur envers des non-résidents.